



323 Nouveaux cas
305 Guérisons
6 Décès

Lire page 16

● Présidence

Le président de la République tient une séance de travail avec le chef d'état-major de l'ANP

Lire page 16

● Sport

2020, une année à jamais maudite !

Lire page 15

Meilleurs vœux

A l'occasion du nouvel an 2021, L'Echo d'Algérie présente au peuple algérien ses vœux de bonheur, de paix et de santé.

Après son retour au pays

Des dossiers importants attendent le Président Tebboune

● Après son retour au pays suite à un séjour en Allemagne où il a reçu des soins suite à sa contamination au Covid-19, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aura à faire face à de lourds et importants dossiers liés aux volets politique, économique et social. Il s'agit, en fait, d'un agenda qui s'inscrit dans le sillage de la poursuite de la concrétisation des 54 engagements contenus dans son programme, en premier lieu, la signature de la loi de finances 2021.

Lire page 3



Sahara occidental-Maroc

L'Administration américaine revoit sa position après la mobilisation internationale

Lire page 4

Pas de nouveaux véhicules avant le premier semestre 2021

Le suspense est à son comble !

Les concessionnaires automobiles demandent la publication des résultats du comité technique chargé d'étudier les dossiers d'importation et de fabrication qui restent enfermés dans les tiroirs du ministère de l'Industrie, depuis plus de 4 mois, après que le ministre Ferhat Ali ait annoncé le contenu du nouveau cahier des charges, organisant l'activité, publié ses articles au Journal officiel et déposé des centaines de demandes entre fabrication et import, grâce à la plateforme numérique créée par la tutelle, qui a commencé ses réunions il y a 40 jours.

Lire page 5

Electricité-gaz

Plusieurs décisions prises lors de la réunion consacrée au programme de production

Lire page 7

Cour des comptes

1077 rapports de contrôle produits en 2018

La Cour des comptes a produit, au titre de l'exécution du programme de 2018, 1077 rapports de contrôle, contre 936 rapports en 2017, a indiqué l'Institution dans son rapport annuel rendu public sur son site web. «Ces rapports se répartissent sur 169 rapports de contrôle portant sur la qualité de la gestion et 908 rapports à fin d'apurement des comptes de gestion des comptables publics», précise l'Institution. La Cour des comptes, toutes formations délibérantes confondues, a, par ailleurs, rendu 1577 actes qui relèvent aussi bien de ses attributions administratives que juridictionnelles. Au titre de ses attributions administratives, elle a adopté 187 actes répartis sur 135 notes d'appréciation portant sur les conditions de gestion des organismes contrôlés, assorties de recommandations appropriées aux gestionnaires concernés.

Lire page 5

21 Echos du jour

Sétif

Trois morts dans l'explosion d'une bouteille de gaz butane à El Ouricia

Trois personnes ont péri, hier, dans un incendie, suivi de l'explosion d'une bouteille de gaz butane à l'intérieur d'une serre aménagée en chantier de creusement d'un puits, à douar Al-Haoicher, dans la région de Oued Chair, dans la commune El Ourician, nord de Sétif. L'unité de la Protection civile d'El Ouricia, alertée, a entamé son intervention vers 1h pour un incendie suivi de l'explosion d'une bouteille de gaz butane dans une serre en plastique remplie de bottes de foin. Les corps sans vie des victimes, qui sont le propriétaire du chantier (47 ans) et deux ouvriers (33 et 40 ans), ont

été découverts par les services de la Protection civile lors de l'extinction des flammes qui ont complètement décimé la serre, longue de 8 m et 1000 bottes de foin. Les éléments de la Protection civile sont parvenus à empêcher la propagation des flammes vers trois autres serres abritant 17 veaux et des volailles. Les dépouilles ont été transférées à la morgue du CHU Mohamed Abdenour Saâdna, tandis que les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.



Oran

Un réseau de trafic international de drogue démantelé, plus de 144 kg de kif saisis

Les éléments de la Brigade de recherches et d'investigations (BRI), relevant de la sûreté de wilaya d'Oran, ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans de trafic international de drogue, lors d'une opération qui a permis la saisie d'une quantité de 144,5 kg de résine de cannabis. Composé de 5 individus, âgés de 31 à 56 ans, arrêtés lors de cette opération, ce réseau est spécialisé dans le trafic international de stupéfiants, de transport, stockage et livraison de ce produit prohibé. L'enquête de cette affaire a été déclenchée suite à des informations

parvenues aux services concernés, faisant état d'un réseau criminel «dangereux» activant dans le trafic et la commercialisation internationale de drogue, ajoutant qu'un plan a été élaboré pour la surveillance des membres de ce réseau et leurs activités. Ce plan s'est soldé par l'arrestation des 5 membres de ce réseau. Lors des perquisitions, opérées aux domiciles des suspects, après autorisation du procureur de la République du tribunal de Oued Tlelat, les enquêteurs ont découvert une quantité de 144,5 kg de résine de cannabis, une somme de 7,15

millions de dinars, issue des revenus de la commercialisation de la drogue, ainsi que trois véhicules (deux véhicules légers et un camion) utilisés dans le transport, le stockage et la livraison des stupéfiants, et 10 téléphones mobiles. Ces individus arrêtés seront présentés devant la justice après les procédures d'usage. Dans cette même affaire, ils sont impliqués, entre autres, dans l'atteinte à l'économie nationale, l'infraction à la législation des changes et du mouvement de capitaux de et vers l'étranger.

Ouargla

Des peines de 10 et 20 ans de prison à l'encontre de trois narcotrafiquants

Des peines de 10 à 20 années de prison ferme ont été prononcées mardi par le tribunal criminel d'appel de Ouargla à l'encontre de trois narcotrafiquants impliqués dans une affaire de détention et transport de drogue par transit dans le cadre d'une bande criminelle organisée avec saisie des biens trouvés en leur possession. Une peine de 20 ans de prison ferme a été prononcée à l'encontre de Kh. K. (60 ans) pour détention et transport de drogue par transit, commercialisation de stupéfiants dans le cadre d'une bande criminelle organisée et falsification de document officiel. Deux de ses acolytes (B. M., 50 ans et S. H., 29 ans) se sont vu infliger une peine de 10 de prison ferme chacun pour détention, transport et acheminement par transit de produits stupéfiants dans le cadre d'une bande criminelle organisée. Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte à février 2017 lorsque les investigations,

déclenchées suite à des informations parvenues à la sûreté de wilaya d'El Oued, concernant une activité criminelle de trafic de drogue, ont permis la découverte, dans la commune d'El Bayadha, une quantité de 10 kg de kif traité acheminée depuis Mécheria (wilaya de Naâma) et destinée à Kh. K. aux antécédents judiciaires en matière de trafic de drogue. En novembre de la même année, un camion conduit par B. M. a été intercepté à Béchar et a permis la découverte à son bord de 100 kg de kif traité. Dans ses aveux, ce dernier a fait état de deux complices (Kh. K. et S. H.) qui ont été appréhendés plus tard à Oran à bord d'un véhicule léger conduit par Kh. K. avec une fausse identité (permis de conduire falsifié). Le représentant du ministère public a requis la peine de prison à vie à l'encontre des trois mis en cause, au regard de la gravité des faits qui leur sont reprochés.

Sidi Bel-Abbès

Plus de 50 kg de kif traité saisis en 2020

La brigade de lutte contre les stupéfiants, relevant de la sûreté de wilaya de Sidi Bel-Abbès, a saisi, durant l'année 2020, une quantité de 50,8 kg de kif traité. Durant la même période, une quantité de 19,73 g de drogue dure (cocaïne) a été saisie, en plus de 39 287 comprimés de psychotropes et 72

flacons de psychotropes liquides destinés à la commercialisation. Les différentes quantités de drogue ont été saisies lors du traitement de quelque 287 affaires de détention de drogue et de psychotropes en vue de leur commercialisation, dans lesquelles

493 personnes ont été présentées devant la justice, dont 251 ont été placées en détention. Et de relever une augmentation de 21% de la quantité de kif saisie en 2020, par rapport à 2019, et de 28% concernant les psychotropes, ainsi que 50% concernant les liquides psychotropes.

Trafic international de véhicules Démantèlement d'une bande et saisie de 53 véhicules à Tipasa

Un réseau spécialisé dans le trafic international de véhicules a été démantelé et 53 véhicules ont été saisis par les services de la sûreté de wilaya de Tipasa. Selon la cellule de communication de ce corps sécuritaire, l'affaire a été traitée par les éléments de la deuxième sûreté urbaine de Koléa, qui ont neutralisé un groupe de malfaiteurs spécialisé dans le trafic international de véhicules et procédé à la saisie de 53 véhicules utilitaires et touristiques. Une conférence de presse a été organisée hier au siège de la deuxième sûreté urbaine de Koléa pour informer l'opinion publique et donner plus de détails sur cette affaire et sur l'activité de ce réseau.

Les mis en cause dans cette affaire de «constitution d'une association de malfaiteurs en vue de préparer un délit de trafic international de véhicules», «vol qualifié» et «faux et usage de faux», ont été présentés hier devant le procureur de la République près le tribunal de Koléa.

Oum El Bouaghi Peine capitale prononcée contre un individu qui a assassiné son oncle à Aïn Beïda en 2015

Le tribunal criminel de première instance près la cour d'Oum El Bouaghi a condamné, mardi, à la peine capitale l'auteur de l'assassinat de son oncle à Aïn Beïda en 2015. Les faits de cette affaire dans laquelle l'accusé est poursuivi pour homicide volontaire avec préméditation ont eu lieu dans un local commercial à Aïn Beïda (26 km OEB Est) durant le mois de février 2015. L'auteur de ce crime s'est enfui à l'étranger avant qu'il ne soit rapatrié en Algérie, après émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre. À noter que le procureur de la République avait requis, lors du procès, la peine capitale contre l'accusé.

Tlemcen Saisie de plus de 4 kg de kif traité

Les services de la daïra de Sabra (wilaya de Tlemcen) ont saisi 4,2 kg de kif traité. L'opération a été effectuée par la brigade mobile de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Sabra sur la base d'informations faisant état d'une activité suspecte. Un plan a été mis au en œuvre pour l'arrestation d'un individu et la saisie de cette quantité de kif traité ainsi qu'un véhicule utilisé dans le transport de la drogue. Une procédure judiciaire a été engagée contre le prévenu pour le présenter devant le procureur de la République près le tribunal de Maghnia.

Après son retour au pays Des dossiers importants attendent le Président Tebboune

Après son retour au pays suite à un séjour en Allemagne où il a reçu des soins suite à sa contamination au Covid-19, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aura à faire face à de lourds et importants dossiers liés aux volets politique, économique et social.

Il s'agit, en fait, d'un agenda qui s'inscrit dans le sillage de la poursuite de la concrétisation des 54 engagements contenus dans son programme, en premier lieu, la signature de la loi de finances 2021. Conformément aux engagements du président de la République, la loi de finances de 2021 maintiendra les affectations des aides publiques dans le but de préserver le pouvoir d'achat des catégories vulnérables de la société et ce, dans le cadre de la politique sociale de l'Etat, malgré les difficultés financières que connaît le pays en raison de la pandémie du Covid-19 et de la chute des prix du pétrole. Dans une brève déclaration à son arrivée à Alger, le Président Tebboune n'a pas manqué de rassurer les catégories vulnérables et les nécessiteux quant à la mobilisation de l'Etat algérien à leurs côtés à l'effet de les protéger contre les retombées de la crise sanitaire, induite par la pandémie du coronavirus. Il est également attendu que le président de la République signe le décret de promulgation de la nouvelle Constitution, adoptée par voie référendaire le 1er novembre dernier, ce qui marque le début du processus de concrétisation des 54 engagements contenus dans le programme électoral du Président en vue d'arrimer le pays vers une «Algérie nouvelle». L'autre urgence qui figure dans l'agenda du Président consiste en la campagne de vaccination contre la Covid-19 qui doit débiter au courant du mois de janvier prochain. Le 20 décembre dernier, le chef de l'Etat avait instruit le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, de présider «sans délais» une réunion avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus pour choisir le vaccin adéquat anti covid-19 et de lancer la campagne de vaccination à partir de janvier prochain. Sur le plan politique, il est attendu que le processus d'organisation des élections législatives et communales soit enclenché dans les plus brefs délais. Dans son message sur son compte Twitter, le 13 décembre dernier, Tebboune avait enjoint à la présidence de la République de coordonner avec la commission chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique relative au régime électoral afin que le document en question soit prêt «dans les meilleurs délais», en vue de «lancer le processus post-Constitution». L'élaboration d'une nouvelle loi électorale et l'organisation des élections législatives et locales visent en fait à définir des normes électorales transparentes à même de consacrer une «rupture totale avec les



Ph : D.R. ©

mauvaises pratiques» du passé, tout en interdisant le «système des quotas» dans la répartition des sièges et «l'achat des consciences», avait déclaré le président de la République en septembre dernier.

Le Président Tebboune a tenu à rassurer les Algériens en affirmant que «l'Algérie est forte et plus forte que certains ne le pensent» et qu'elle demeurera «inébranlable»

Il s'agit aussi de «séparer l'argent de la politique afin de moraliser» la vie politique et garantir par conséquent des élections reflétant la volonté populaire, l'objectif étant de parvenir à la mise en place d'institutions «démocratiques, intègres, crédibles, de niveau, ouvertes aux jeunes notamment les universitaires et à la société civile», pour reprendre les propos du Président. Sur le plan économique, le retour du président de la République devrait accélérer les réformes économiques déjà engagées par divers secteurs dans le cadre du plan de relance économique 2020-2024, sans oublier le dossier de développement des zones d'ombre qui figure parmi les priorités inscrites dans le programme du Président qui a toujours soutenu que l'édification de l'Algérie nouvelle «ne saurait se concrétiser sans la promotion de ces zones et la prise en charge de leurs populations». Sur le plan international, la situation politique dans la région demeure également

une des préoccupations du Président, compte tenu des développements intervenus récemment dans les pays du voisinage. A ce propos, le Président Tebboune a tenu à rassurer les Algériens en affirmant que «l'Algérie est forte et plus forte que certains ne le pensent» et qu'elle demeurera «inébranlable». Lors de la dernière réunion du gouvernement, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad avait notamment rappelé aux membres de l'exécutif la nécessité de respecter le calendrier de mise en œuvre des mesures du plan de relance économique pour la fin de l'année 2020. Il a insisté plus particulièrement sur l'importance à accorder aux mesures qui ont un effet de levier sur l'efficacité des politiques publiques, telles que la numérisation des activités financières, la simplification des procédures pour la création d'entreprises et l'investissement ainsi que la rationalisation de l'utilisation des ressources. Les modalités de mise en œuvre des mesures de ce plan de relance se déclinent en trois phases selon un calendrier modulé visant à prendre des mesures urgentes à cet effet. Il convient de rappeler que le plan de relance économique avait fait l'objet d'une large concertation lors d'une rencontre ayant regroupé les membres du gouvernement, les partenaires économiques et sociaux, et qui a été marquée par la forte participation de l'expertise nationale. Les conclusions et recommandations issues de cette rencontre ont fait l'objet d'une consolidation, en tenant compte des directives du président de la République, émises lors de cette rencontre et des différentes

réunions du Conseil des ministres, et constituent ainsi le plan d'action du gouvernement pour la relance économique fixant les urgences et les échéances. Dans ce cadre, le Premier ministre avait chargé les membres du gouvernement de mettre en place au niveau de leurs départements ministériels respectifs un dispositif de suivi permanent et rigoureux de ce plan de relance. Il demeure entendu que le gouvernement veillera d'une manière permanente au suivi de l'état d'avancement de ce plan de relance, ainsi que de son évaluation en réunions du gouvernement et en Conseils interministériels, et rendra compte au président de la République, d'une manière périodique en Conseil des ministres, de son exécution. A ce propos, le Premier ministre a chargé le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, de mettre en œuvre un plan de communication à l'effet de rendre compte à l'opinion publique du niveau de réalisation des actions inscrites à l'indicatif de chaque département ministériel. Djerad avait affirmé que la consécration du nouveau Plan de relance économique permettra de venir à bout des situations d'«impasse» qui perdurent, relevant que ce plan devra préserver le caractère social de l'Etat. Il avait assuré que les délais de mise en œuvre du nouveau Plan seront fixés selon les priorités, les coûts nécessaires, les incidences, les acquis, les risques et les difficultés liées à sa mise en œuvre et ce à travers la prise de mesures urgentes à des effets immédiates.

T. Benslimane

Présidence

Des partis politiques et organisations nationales se disent soulagés par le retour du Président Tebboune au pays

Des partis politiques et des organisations nationales ont exprimé leur joie et leur soulagement par le retour au pays du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avant-hier mardi, après son séjour en Allemagne, où il avait été admis dans un grand hôpital spécialisé suite à sa contamination à la Covid-19. Le secrétaire général du parti Front de libération nationale (FLN) a écrit dans un Tweet: «Louange à Dieu pour le retour du président de la République en bonne santé, Dieu merci pour son rétablissement et son retour à son peuple et son pays, je prie Allah de préserver l'Algérie, peuple et armée». Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abderrezak Makri, a, quant à lui, écrit sur son compte Facebook: «Nous souhaitons à M. le Président de la République la bienvenue et un bon retour. Que Dieu vous garde en bonne santé et vous assiste dans vos missions au service du pays et du peuple». Dans un Tweet, le SG du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni, a déclaré: «Le retour au pays du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en bonne santé après son hospitalisation, nous encourage davantage à travailler main dans la main avec le Président Tebboune à qui nous

exprimons nos vœux de bonne santé en vue de contribuer à l'édification d'une Algérie stable et prospère». Dans un communiqué, le secrétariat national de l'Organisation nationale des enfants de chouhada (ONEC) a reçu «avec soulagement et grande joie» la nouvelle du retour au pays du Président Tebboune, lui souhaitant une bonne santé». Pour sa part, le président du Mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina, a écrit dans un Tweet: «A l'occasion du retour du Président Tebboune au pays, nous lui souhaitons bonne santé et nous lui exprimons notre totale assurance pour un nouveau départ et la poursuite du chemin des Algériens vers une Algérie nouvelle». Quant au parti Tadjamou Amal Al Djazaïr (TAJ), il a exprimé sur son compte officiel Facebook «son profond «soulagement et sa grande satisfaction» pour le retour du Président Tebboune en Algérie, priant Dieu «de lui accorder santé et bien-être» pour parachever le processus d'édification engagé au service de l'Algérie et de son peuple». Dans une déclaration écrite, le mouvement Ennahdha a affirmé avoir suivi «avec grand intérêt» l'état de santé du président de la République tout au long de son séjour en Allemagne jusqu'à son retour hier au pays, lui souhaitant «bonne santé, bien-être

et réussite dans l'accomplissement de ses missions au service de la patrie et davantage de prospérité au peuple algérien». Dans le même sillage, le président du Front El Moustakbal, Abdelaziz Belaïd, a exprimé sur la page Facebook du parti sa joie pour le retour du président de la République au pays en bonne santé, priant Dieu de «le guider et de l'aider dans toutes ses missions au service du peuple et de la nation». Par ailleurs, l'Alliance nationale républicaine a exprimé son «bonheur et son soulagement» après le retour du Président, lui souhaitant «santé et bien-être», ainsi qu'un «prompt rétablissement à tous les malades» tout en priant Dieu d'accorder Sa Miséricorde aux victimes de la pandémie du nouveau coronavirus». De son côté, le Mouvement de l'Entente nationale a exprimé, dans un communiqué, son «immense bonheur» pour le retour du Président Tebboune dans son pays, lui souhaitant «bonne santé et bien-être», tout en estimant que ce retour «sera un début prometteur pour de nombreux chantiers lancés dans le cadre du programme du président de la République visant à améliorer la situation des citoyens et mener à bien les réformes engagées sur la voie de l'Algérie nouvelle».

N. I.

Sahara occidental-Maroc

L'Administration américaine revoit sa position après la mobilisation internationale

Le ministre, conseiller à la Présidence sahraoui chargé des affaires politiques, Bachir Mustapha, a relevé, hier, «une certaine rétractation» de l'administration américaine de sa position vis-à-vis de la question du Sahara occidental, après la mobilisation internationale en appui à la légitimité de la question sahraoui, ajoutant que le peuple sahraoui espérait que la nouvelle administration veille à corriger les bêtises du président sortant Donald Trump.

Dans une déclaration, le ministre sahraoui a affirmé une «certaine rétractation» des Etats-Unis de la position prise à l'issue de la récente annonce du président sortant, Donald Trump, sur le Sahara occidental, et ce, après la mobilisation internationale en appui à la légitimité de la question sahraoui, notamment la récente réunion du Conseil de sécurité qui a rappelé le fondement juridique de la question sahraoui. M. Bachir a estimé que cette rétractation s'est manifestée dans les déclarations du chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, lequel «a appelé au dialogue entre les différentes parties pour parvenir au règlement de la crise dans la région», arguant que la décision de Pompeo d'ouvrir un consulat virtuel dans la région occupée d'Al Ayoun, en citant bel et bien le Sahara occidental, en dépit de la décision de Trump, vient confirmer que «la prétendue reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental est conjoncturelle, voire une pure illusion». Il a estimé, en outre, que «Washington voudrait écarter la France et l'Espagne pour mieux s'imposer dans ce dossier et dans la région toute entière et partant garantir sa présence géostratégique dans la région.» Cependant, «le principal

gagnant dans le troc américano-marocain demeure l'entité sioniste», a-t-il fait savoir, soulignant que l'alliance entre le Maroc et Israël dans les domaines politiques et des renseignements existait avant 1976, mais la direction sahraoui redoute aujourd'hui une alliance militaire qui constitue désormais une véritable menace pour la sécurité et la stabilité de la région. Il a souligné, par ailleurs, que les Sahraouis nourrissent un grand espoir dans la prochaine administration américaine et aspirent de sa part une position équilibrée et honorable qui cadre avec la place qu'occupaient les Etats-Unis sur la scène internationale. Compte tenu de ce qui précède, les dirigeants sahraouis aspirent aujourd'hui à davantage de sérieux de la part de Washington en vue de «corriger et rattraper les erreurs du président américain sortant, Donald Trump, essentiellement en ce qui concerne le droit des peuples à l'indépendance et la liberté», a-t-il dit, exprimant son souhait de voir le règlement politique parrainé par les Nations unies relancé par le président américain élu, à la faveur d'un agenda précis prévoyant la réactivation du rôle de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) conformément à la résolution n° 960 du



Conseil de sécurité onusien de 1991. Le membre du secrétariat national du Front Polisario a souligné que les Nations unies ont déployé, dans le cadre de la règlement politique du conflit au Sahara occidental,

tous les moyens nécessaires et mis en place les conditions nécessaires, à savoir un plan politique précis, un calendrier détaillé et tous les moyens matériels afin d'aboutir à l'organisation d'un référendum. Et

d'assurer que les dirigeants sahraouis poursuivaient leurs efforts diplomatiques en dépit de la conjoncture sanitaire difficile pour la relance de ce processus.

M. T.

Médiation

Karim Younes : «La médiation de la République a été créée pour éliminer la bureaucratie et la corruption»

La médiation de la République a été créée pour «éliminer tous les phénomènes négatifs au sein de l'administration publique, dont la bureaucratie, le clientélisme et la corruption», a affirmé, hier à partir de M'sila, le médiateur de la République, Karim Younes. «Les phénomènes négatifs, dont la bureaucratie, la corruption et le clientélisme ont empêché la structure publique de prendre en charge les préoccupations des citoyens qui ont fini par ne plus avoir confiance en elle», a indiqué M. Younes lors d'une rencontre avec les responsables locaux et représentants de la société civile au pôle universitaire Mohamed Boudiaf dans le cadre de

sa visite à la wilaya. «La médiation de la République combattrait ces fléaux dangereux par l'étude de la situation présente de la société et des causes à l'origine de ces fléaux qui affectent la cohésion de la société», a-t-il ajouté. Karim Younes a considéré qu'à travers la coordination avec les partenaires que sont l'administration, la société civile et les élus locaux et nationaux, la médiation de la République parviendra à «construire une nouvelle société», rappelant que «le délégué du médiateur de la République ne remplace ni le wali, ni l'élu et n'est ni avocat, ni agent administratif, mais est indépendant». Il a également insis-

té sur la prise en charge des préoccupations des citoyens, notamment celles affectant sa vie quotidienne, affirmant que «si nous ne gagnons pas les citoyens, d'autres le feront». L'objectif ultime, a ajouté le médiateur de la République, reste l'édification d'une nouvelle Algérie où règneront la justice sociale et la citoyenneté véritable ainsi que promis par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans son programme engagé depuis une année. Auparavant, Karim Younes avait inauguré le siège de la délégation locale de la médiation de la République à la cité administrative du chef-lieu de wilaya.



Sécurité alimentaire

Le ministère de la Pêche organise un atelier national virtuel sur l'innovation

Le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques (MPPH) a organisé, hier, un atelier national virtuel sur l'innovation dans le domaine de la sécurité alimentaire en Algérie. Cet atelier placé sous le slogan «Perspectives de développement des chaînes alimentaires» réunira tous les acteurs concernés et permettra de débattre des questions et de problématiques précises selon le plan d'action de chaque secteur. Les débats seront focalisés autour de trois tables rondes traitant respectivement des instruments, des moyens d'accompagnement et de la valorisation des projets innovants. Il est question également de la contribution des professionnels et des opérateurs dans la mise en perspective d'un système d'innovation pour la sécurité alimentaire durable en plus du rôle de la recherche/développement/innovation (RDI) dans la mise en perspective d'un système d'innovation pour la sécurité alimentaire durable. Organisé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture et du Développement rural ainsi que du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, cet atelier verra la participation des représentants de plusieurs départements ministériels et de chercheurs. Il accueillera aussi des acteurs du terrain issus notamment

des entreprises ou formés au sein de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. «Cet atelier vise à soutenir et accompagner les porteurs de projets innovants qui activent dans le domaine de la sécurité alimentaire afin de valoriser tous les savoirs et savoir-faire, tout en créant une synergie entre tous les acteurs concernant les questions et les défis de l'économie nationale». L'atelier devra contribuer à «promouvoir une approche qui ouvre des perspectives pour un système d'innovation spécifique à la sécurité alimentaire durable. Ce système susceptible d'unifier et de fédérer les efforts des secteurs de la Pêche et des Productions halieutiques, l'Agriculture et le Développement rural, en plus de l'industrie agroalimentaire, l'industrie des intrants et la filière de la distribution». L'organisation de cet atelier dénote, selon le ministère, que «la question de la sécurité alimentaire en Algérie figure parmi les priorités du programme du Gouvernement pour l'actuel quinquennat (2020-2024)», et ce, «au vu des défis que connaît l'Algérie, à l'instar d'autres pays, concernant les changements climatiques, la gestion rationnelle des ressources biologiques, ainsi que les aléas de la sécheresse et de la désertification».

Pas de nouveaux véhicules avant le premier semestre 2021

Le suspense est à son comble !

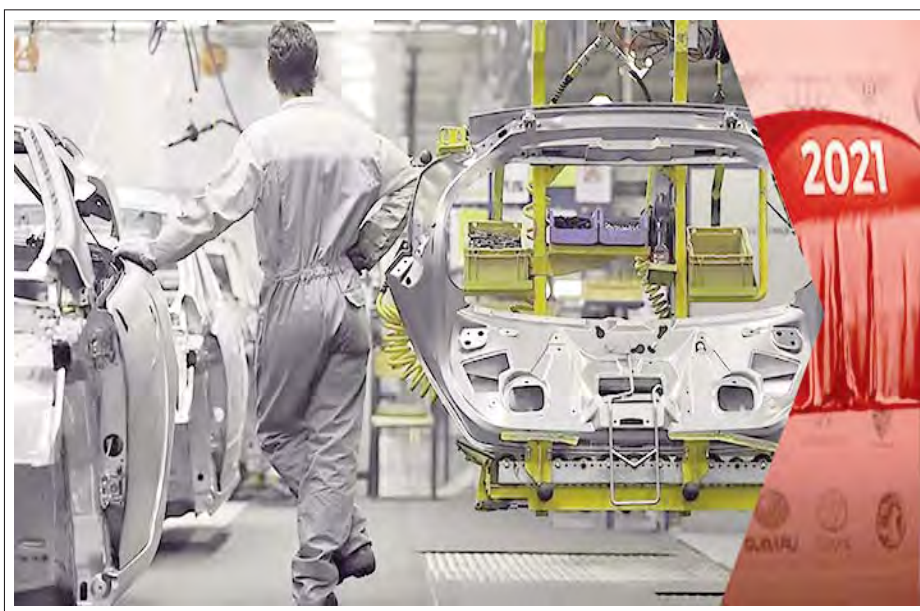
Les concessionnaires automobiles demandent la publication des résultats du comité technique chargé d'étudier les dossiers d'importation et de fabrication qui restent enfermés dans les tiroirs du ministère de l'Industrie, depuis plus de 4 mois, après que le ministre Ferhat Aït Ali eut annoncé le contenu du nouveau cahier des charges organisant l'activité, publié ses articles au Journal officiel et déposé des centaines de demandes entre fabrication et import, grâce à la plateforme numérique créée par la tutelle, qui a commencé ses réunions il y a 40 jours.

Pour ces deux dossiers, c'est le silence radio le plus absolu ! Cependant, des sources du comité technique déclarent que la décision appartient au ministre de l'Industrie qui est uniquement éligible à statuer sur le dossier et à se prononcer à son sujet. Le processus de délivrance des licences sera continu périodiquement et ne sera pas décidé en une seule fois, tout en précisant qu'il n'y a pas de délais actuellement disponibles pour les dates de livraison des licences d'importation des véhicules ou même l'installation des usines pour les fabricants. Selon Abderrahmane Achaïbou, expert dans le domaine des véhicules, et ex-représentant de plusieurs marques de voitures en Algérie dira que «les voitures neuves n'entreront pas sur le marché algérien pour le moment», il donne raison tout de même au ministre de l'Industrie lorsque il a annoncé que le sujet des véhicules et malgré la pénurie ne figure pas dans la priorité du Gouvernement pour plusieurs raisons (la chute des prix du pétrole, la dépréciation du dinar et surtout l'acquisition du vaccin contre le Covid-19)... Même si le comité chargé d'étudier les dossiers publiera les résultats à partir de mois de janvier prochain, et signera des licences d'importation, le processus de domiciliation bancaire prend un mois», dira le concessionnaire dépossédé de toutes ces marques, sous l'ère de l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb. Et de poursuivre : «Le producteur à l'étranger ne procédera

pas à la fabrication des véhicules destinés à l'Algérie avant d'avoir reçu l'argent du règlement bancaire, ainsi que le transport et la distribution qui sont des procédures qui prennent beaucoup de temps, ajoutant «les véhicules neufs au mieux, n'entreront sur le marché algérien qu'après 5 ou 6 mois», a-t-il envisagé.

La polémique fait rage sur le sujet des véhicules

D'autre part, de nombreux Algériens considèrent que la situation actuelle impose la nécessité d'accélérer à nouveau la réouverture du marché automobile, vu qu'il y a un net déséquilibre entre l'offre et la demande. A chaque fois un certain nombre de questions est soulevé sur la raison de la perturbation du marché national, qui a provoqué à chaque fois une forte hausse des prix des véhicules d'occasion de plus de 60% et une forte pénurie de voitures qui restent manquantes et rares sur le marché national. Après la fermeture des marchés des véhicules d'occasions, les réseaux sociaux demeurent le terrain inconditionnel de toutes les tranches, alors face au mutisme des autorités, la polémique sur ce sujet ne fait que rage ! Dans le même sillage, de nombreux observateurs affirment que le gel des importations des véhicules de moins de 3 ans d'une part et l'interdiction de l'importation des véhicules neufs sous prétexte que les travaux du comité chargé d'étudier le



dossier au niveau du ministère de l'Industrie ne sont pas terminés, feraient monter le prix de la voiture à des niveaux records jamais vus en Algérie. Cela intervient, pour rappel, à un moment où le comité technique du ministère de l'Industrie a reçu 145 dossiers de concessionnaires ayant soumis des demandes d'importation de véhicules neufs, et 35 demandes de fabrication sont actuellement à l'étude et au contrôle. Aussi, le dossier d'importation des véhicules de moins de

3 ans a suscité une large polémique, lors de la discussion du projet de loi de finances pour l'année 2021 à l'Assemblée populaire nationale, où les députés ont exigé l'intervention du président de la République pour lever l'interdiction de ces véhicules. Le ministre de l'Industrie Ferhat Aït Ali leur avait précédemment répondu que le Président tranchera le dossier dès son retour au pays

M.W. Benchabane

Cour des comptes

1077 rapports de contrôle produits en 2018



La Cour des comptes a produit, au titre de l'exécution du programme de 2018, 1077 rapports de contrôle, contre 936 rapports en 2017, a indiqué l'Institution dans son rapport annuel rendu public sur son site web. «Ces rapports se répartissent sur 169 rapports de contrôle portant sur la qualité de la gestion et 908 rapports à fin d'apurement des comptes de gestion des comptables publics», précise l'Institution. La Cour des comptes, toutes formations délibérantes confondues, a par ailleurs, rendu 1577 actes qui relèvent aussi bien de ses attributions administratives que juridictionnelles. Au titre de ses attributions administratives, elle a adopté 187 actes répartis sur 135 notes d'appréciation portant sur les conditions de gestion des organismes contrôlés, assorties de recommandations appropriées aux gestionnaires concernés. Elle a également

adopté 40 notes sectorielles portant sur la gestion par les ministères des crédits ouverts par les lois de finances et auxquelles s'ajoutent neuf synthèses sur les conditions d'exécution des plans communaux de développement (PCD), au titre de la contribution des chambres territoriales au rapport d'appréciation sur l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire (APLRB). Cette institution a, en outre, élaboré 12 lettres de présidents de chambre adressées aux gestionnaires d'organismes publics concernés, en vue de prendre les mesures qu'implique une saine gestion des finances publiques, ou bien à l'effet de récupérer des sommes irrégulièrement perçues ou restant dues au Trésor public, par toutes les voies de droit. Dans l'exercice de ses attributions juridictionnelles, la Cour a rendu 1390 actes qui se décomposent en 1303 arrêts relatifs à l'apu-

rement des comptes des comptables publics dont 468 arrêts provisoires et 835 arrêts définitifs se répartissant entre 782 arrêts de décharge et 53 arrêts de mise en débit engageant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics. Le montant total des débits prononcés est de 8.452 835,68 DA. Elle a aussi rendu, dans le même cadre, 14 arrêts de révision rendus par les chambres nationales dont 11 arrêts relatifs à l'apurement et 3 arrêts concernant la reddition des comptes. La Cour a également produit, 42 rapports circonstanciés en vue de la saisine de la chambre de discipline budgétaire et financière, retraçant des faits susceptibles de constituer des infractions aux règles de la discipline budgétaire et financière, définies aux articles 88 et 91 de l'ordonnance n° 95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée, précitée dont 38 provenant des chambres territoriales et 4 des chambres nationales de la Cour des comptes. En outre, 18 arrêts ont été rendus par la chambre de discipline budgétaire et financière, prononcés à l'encontre des ordonnateurs et des responsables des entités publiques, qui ont agi en violation des dispositions législatives et réglementaires régissant l'utilisation et la gestion des fonds et des moyens matériels publics, notamment concernant la gestion des assemblées populaires communales et des établissements publics locaux.

Ces arrêts se répartissent entre 15 arrêts de décharge et 3 arrêts de condamnation à des amendes. Le montant total des amendes prononcées est de 280.000 DA, précise le rapport. D'autre part, 13 rapports circonstanciés, consignés des faits susceptibles de qualification pénale, ont été destinés à être transmis aux procureurs généraux territorialement compétents. En matière de reddition des comptes, la Cour a rendu 1931 arrêts, prononcés à l'encontre des ordonnateurs et des comptables publics, pour défaut de dépôt ou dépôt tardif de leurs comptes au

greffe de la Cour des comptes dont 1266 arrêts provisoires et 665 arrêts définitifs. Le montant total des amendes prononcées est de 6.187. 000 DA, selon le rapport.

Plus de 870 opérations de contrôle effectuées en 2018

La production de ces rapports a été le fruit de l'engagement de 874 opérations de contrôle, sur les 889 opérations inscrites, soit un taux d'engagement de 98%, selon le document. Ces opérations se décomposent, en 659 apurement des comptes, 121 contrôles organiques de la qualité de gestion, 33 contrôles thématiques et 61 contrôles relatifs à APLRB. Ces opérations couvrent aussi bien le secteur administratif régi par les règles de la comptabilité publique (ministères, institutions nationales, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif..) que le secteur économique régi par la législation et la comptabilité commerciale (entreprises publiques économiques, établissements publics à caractère industriel et commercial..). «En raison de l'étendue du champ de ses compétences qui couvre l'ensemble des entités administratives et économiques dont le financement est assuré, en totalité ou en partie, sur fonds publics, la Cour des comptes a adopté une démarche qui lui permet, grâce à une utilisation rationnelle de ses moyens, d'améliorer l'efficacité et la performance de ses contrôles», souligne le rapport. Le document comprend 17 notes d'insertion reprenant les principaux résultats des travaux d'investigation réalisés par la Cour des comptes en exécution de son programme de contrôle de 2018. Ces notes mettent en exergue les constatations, les observations et les appréciations les plus significatives portant sur les conditions de gestion des ressources, moyens matériels et fonds publics par les entités contrôlées.

Alimentation en eau potable (AEP) Arezki Berraki plaide pour les canalisations en PEHD

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, a mis en évidence, mardi à Béjaïa, l'intérêt pour les professionnels de l'hydraulique et, par ricochet, celui du pays à ne plus recourir à l'usage des canalisations en fonte ou en acier importé, prônant en contrepartie leur substitution par les tubes en polyéthylène haute densité (PEHD), «fabriqués localement en quantité et en qualité».

«**E**vitez de recourir aux canaux en fonte et même en acier», a-t-il tonné devant un parterre de gestionnaires en charge des réseaux d'AEP dans la wilaya, les invitant ainsi à reconsidérer leur prédilection en faveur de ces matériaux importés, car, a-t-il expliqué, «ils bouffent des devises, ne créent pas de l'emploi, brident la croissance des produits nationaux analogues et concourent souvent au retardement des projets et des délais à cause des procédures d'importation». Dans ce contexte, il a exhorté les porteurs de projets hydrauliques à suspendre dans les plus brefs leurs commandes auprès de leurs fournisseurs étrangers, se montrant au demeurant «menaçant». «De toute façon la décision est prise. Elle va faire incessamment l'objet d'un arrêté interministériel», a-t-il affirmé. Conforté par le retour d'écho sur le terrain quant au recours privilégié des entreprises du secteur à ce type de matériaux, le ministre en a eu le cœur net, en visitant le site d'Aït R'zine, près d'Akbou à 75 km à l'ouest de Béjaïa, où se réalise un important projet d'AEP, impliquant six localités de la région (Aït-R'zine, Ighrem, Tazmalt, Beni Mellikeche et Boudjellil), retenues pour être approvisionnées à partir du barrage de Tichi Haft, mais qui tarde à voir le jour. Le projet a été le siège de plusieurs contraintes, notamment les oppositions des riverains et la libération en décalage, de crédits. Mais il a été aussi bridé par les retards d'acheminement sur site, des canaux importés. Ce site n'est pas l'exception. D'autres projets de même nature ont souffert de

cette donne et qui auraient pu en faire l'économie, si seulement, chacun s'était contenté d'utiliser le tube en PEHD, a relevé le ministre qui, au-delà de cette considération technique, a fait acte de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer les prestations inhérentes à l'offre hydraulique, notamment l'alimentation quotidienne en eau potable des ménages, dans une «plage horaire atteignant au moins 8 heures par jour». Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, car seulement 12 communes sur 52 que compte la wilaya en bénéficient, notera le ministre. En fait pour assurer la mise à niveau de la région, une ombelle de projets a été inscrite à son actif, dont le plus important reste l'alimentation à partir du barrage de Tichi-Haft, d'une douzaine de villages situés au nord d'Ifri Ouzellaguene, auxquels il a été adjoint la localité de Bouzeguene dans la wilaya de Tizi-uzou, et qui vont tous pouvoir recevoir la ressource dans leur robinet dans un délai contractuel de 26 mois. Le cas vaut aussi pour la région de Kherrata à l'extrême est et du nouveau site d'habitation urbaine d'Ighzer Ouzarif, à Oued Ghir, à 15 km à l'ouest de Béjaïa, envers qui des stations de 50 000 m3 vont être dédiées. Le ministre a aussi annoncé dans ce cadre, la volonté de son département de concrétiser la réalisation d'une station de dessalement de 50 m3/jour pour alimenter la région ouest attendant à la circonscription de Béjaïa et qui fait face depuis des années à un stress hydrique rare. M. Berraki a tenu toutefois à préciser que contrairement à ce qui a été annoncé auparavant, la



capacité retenue de 100 000 m3 sera divisée en deux et réparties sur deux sites différents mais dans la même zone. Il n'a pas précisé l'emplacement de ce nouvel équipement, mais il a été conçu de sorte à faire parvenir l'eau dans toute cette région. Le ministre a marqué plusieurs

haltes et passé en revue une multitude d'équipements dont la réception à terme est de nature à permettre de rattraper les retards autant en terme d'AEP que d'assainissement.

Saïd H.

Electronique et électroménager Des échanges «fructueux» pour développer l'industrie



Le ministère de l'Industrie a rendu public hier une lettre adressée récemment au ministre, Ferhat Aït Ali Braham, par les opérateurs de la filière électronique et l'électroménager, dans laquelle, ils se sont félicités des échanges qu'ils ont eu lors d'une récente rencontre regroupant les deux parties, les qualifiant de «fructueux». «Le collectif des Fabricants algériens des produits électroniques et électroménager (FAPEE), qui regroupe les principaux opérateurs de cette filière, s'est félicité des échanges fructueux qui ont caractérisé la rencontre, tenue avec le ministre de l'Industrie et des cadres de son département ministériel le 10 décembre 2020», précise le communiqué. Suite à cette rencontre, ils ont adressé une lettre de remerciements au ministre de l'Industrie, dans laquelle, les opérateurs ont témoigné de leur gratitude à la suite des échanges de qualité qu'ils ont pu avoir lors de cette rencontre», ajoute la même source. «C'est avec un profond réconfort que nous avons pu exposer nos opinions et les contraintes des fabricants pour un développement sain de la filière et en particulier démontrer la convergence de notre vision avec celle des pouvoirs publics pour notre industrie, si importante», écrit la FAPEE dans sa

lettre citée par le communiqué. Pour ces opérateurs «la conjugaison des efforts de l'ensemble des parties aboutira à l'identification et la mise en place des mesures idoines pour le développement de notre filière et l'atteinte des objectifs de création de richesse pour le pays». Revenant à la rencontre, le ministère de l'industrie a précisé qu'elle avait pour objectif d'échanger avec les opérateurs économiques actant dans ce segment de recueillir leurs attentes et autres appréciations mais aussi leur permettre d'exposer les contraintes qui entravent son développement. Selon la même source, cette rencontre était également une occasion pour expliquer les nouvelles dispositions et règles techniques du décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'admission des opérateurs exerçant les activités de production des produits électronique et électroménager au bénéfice du régime fiscal préférentiel. «Les opérateurs présent à cette rencontre, ont exprimé leur engagement à s'intégrer dans la nouvelle démarche des pouvoirs publics et à se conformer aux dispositions prévues par le nouveau texte réglementaire», conclut le communiqué.

A. A.

Poste et TIC Journée d'information et sensibilisation sur la lutte contre les conflits d'intérêt

Une journée d'information et de sensibilisation sur la prévention et lutte contre les conflits d'intérêt a été organisée, hier à Alger, par le ministère de la Poste et des Télécommunications et l'Organe national de lutte et de prévention contre la corruption (ONLPC). «C'est un espace ouvert de concertation et d'échange d'expériences, de visions et de propositions sur la lutte et la prévention contre les conflits d'intérêt au sein du secteur», a indiqué, à cette occasion, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, en présence du président de l'ONLPC, Tarek Kour. La journée vise à infor-

mer et sensibiliser les cadres de la Poste et des Télécommunications sur les cas de conflit d'intérêt dans le cadre de la moralisation de la vie publique et la lutte et la prévention contre la corruption. M. Boumzar a relevé que cette démarche a pour but de concrétiser sur le terrain l'un des 54 engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à savoir «la moralisation de la vie publique, l'engagement de construire une Algérie nouvelle basée sur l'équité, la probité, l'égalité des chances, la lutte contre l'abus de pouvoir et le favoritisme». «A ce titre, nous avons consenti nos efforts en amont dans la prévention en rap-

pelant à nos cadres les principales dispositions législatives et réglementaires en matière de prévention et de lutte contre les transactions suspectes ou illégales et la corruption en général dont les cas de conflit d'intérêt», a-t-il relevé, ajoutant qu'il s'agit aussi de mettre en avant les outils pour identifier, analyser et gérer les risques liés à toutes les situations de conflit. La journée a pour objectif, également, d'adopter «un style de gestion nouveau et moderne, caractérisé par la rigueur et la transparence, notamment dans le contexte actuel de relance économique du pays». De son côté, le président de l'ONLPC a indiqué que la straté-

gie nationale de lutte contre la corruption veille «à asseoir un Etat de droit consacrant la transparence dans la gestion des affaires publiques». Il a expliqué que son instance est chargée de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption en travaillant notamment avec l'ensemble des départements ministériels sur des questions liées à la corruption. Cette journée entre dans le cadre d'un programme de formation, coordonné, au profit des personnels et cadres des secteurs publics et privés sur les risques de corruption, a-t-il ajouté.

N. I.

Electricité-gaz

Plusieurs décisions prises lors de la réunion consacrée au programme de production

Les ministres de l'Energie, Abdelmadjid Attar, et de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, ont co-présidé, mardi à Alger, une réunion consacrée au programme indicatif 2021-2030 des moyens de production de l'électricité, au cours de laquelle plusieurs décisions ont été prises en vue de consolider la sécurité énergétique.

S'exprimant lors d'une conférence de presse à l'issue de cette réunion, M. Attar a indiqué qu'il a été convenu avec le ministre de la Transition énergétique d'intensifier les efforts et les initiatives en vue lancer des projets de production d'énergies à partir de l'année 2021, notamment la production de 1000 MW d'énergie à base de ressources renouvelables (solaire) et de réduire la consommation des énergies fossiles (hydrocarbures) à raison de 10% par an. Evoquant la nécessité et l'urgence d'aller vers la transition énergétique et l'exploitation des ressources renouvelables «dès maintenant», le ministre de l'Energie a fait observer que la poursuite du modèle actuel de consommation énergétique, basé exclusivement sur les hydrocarbures, qualifié «d'anarchique», sera «insupportable» dans les années à venir. Selon le ministre, l'Etat accorde 15 milliards de dollars par an de subvention au secteur énergétique à tous les niveaux (subvention des prix d'électricité, gaz, carburants, dessalement d'eau de mer...). «Certes, la situation de notre sécurité énergétique n'est pas dangereuse, mais elle nécessite des actions urgentes de manière à préserver nos ressources disponibles aux générations futures à travers l'investissement dans les énergies renouvelables», a souligné M. Attar, annonçant la préparation d'une nouvelle loi cadre sur la transition énergétique. Se félicitant des efforts menés par les pouvoirs publics en matière d'électrification et de distribution de gaz naturel, qui ont permis selon lui, d'atteindre les taux de pénétration de 98% pour l'électricité et 62% pour le gaz, le ministre de l'Energie a assuré à cette occasion que les projets d'électrification et d'alimentation en gaz vont se poursuivre notamment dans le cadre du programme du président de la République pour les zones d'ombre. «Néanmoins, le retard accusé dans le domaine du renouvelable devra être rattrapé à travers le lancement de plusieurs projets de production d'énergie à base du solaire, des énergies nucléaire et géothermiques et éoliennes», a précisé M. Attar, soutenant que la mise en place d'un ministère dédié à la transition énergétique et aux énergies renouvelables constitue une «étape importante» et «un nouveau départ». De son côté, M. Chitour a affirmé que son département a besoin de l'expertise et du savoir-faire du ministère de l'Energie, insistant sur le fait que le programme de développement des énergies renouvelables et de transition énergétique concerne tous les départements ministériels et secteurs d'activités. Outre l'an-



Ph : Faïch Guidoun ©

nonce de la mise en place d'une commission mixte entre les deux ministères chargée d'élaborer et de suivre le nouveau modèle de consommation énergétique, M. Chitour a fait état également d'une proposition débattue lors de cette réunion sur la nécessité de créer une nouvelle société placée sous la tutelle de son ministère en vue de concrétiser les objectifs des pouvoirs publics dans ce secteur. «Nous avons besoin d'une entité économique sur laquelle nous pourrions s'appuyer pour développer nos programmes et projets futurs. Il existe des capacités managériales et techniques notamment au sein du groupe Sonelgaz qui permettent d'envisager la création de cette entreprise», a relevé encore le ministre de la Transition Énergétique et des énergies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, estimant que la réalisation d'un programme de 30.000 MW à base d'énergies nouvelles est réalisable à l'horizon 2030. Faisant le bilan des actions entreprises par son département dans le domaine des énergies renouvelables et la transition énergétique, il a indiqué que 15 réunions ont été tenues avec les différents ministères ayant permis de désigner des personnes chargées de coor-

donner les activités prévues en matière de réduction et de maîtrise de la facture énergétique. Il a également évoqué le lancement du projet de reconversion de 80 000 véhicules du parc roulant de l'Etat en GPL et de 200 000 voitures de particuliers en 2021. En outre, M. Chitour a annoncé la mise en place de nouvelles normes en matière d'importation des articles de l'électroménager, citant plus particulièrement l'exigence exclusive de la norme «A» (consommation économique d'électricité) sur tous les produits importés. D'autres normes seront aussi instaurées dans le cadre de nouveaux cahiers de charges dans le domaine de l'habitat et de la construction, a-t-il mentionné, soutenant que le pays a besoin d'un «programme volontariste» et «l'adhésion de tous les acteurs pour réussir cette phase». Selon les deux ministres, la rencontre a été une occasion par ailleurs d'aborder la nouvelle stratégie et politique énergétique, et d'établir un état des lieux réalisé sur les capacités de production d'énergie, les consommations, la nature des usages, et les besoins à long terme.

N. I.

Plan de relance économique

Une feuille de route pour sortir de la dépendance aux hydrocarbures



Le ministère délégué chargé de la Prospective vient d'élaborer son premier rapport sur la relance économique, qui retrace les objectifs et la feuille de route du plan de relance économique (2020-2024), initié par le président de la République pour sortir le pays de la dépendance économique quasi totale aux hydrocarbures. Ce document, détaille les réformes programmées permettant d'augmenter la croissance économique de manière graduelle mais durable, conformément à l'instruction du Président Abdelmadjid Tebboune, lors du conseil des ministres du 26 juillet dernier. «Le président de la République en a délimité son

périmètre et les délais de son exécution (du plan de relance économique)», note le rapport qui rappelle les «objectifs ambitieux» fixés dans ce sens, comme la réduction des importations de 10 milliards de dollars USD dès 2020 et la réalisation d'au moins 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures en 2021. M. Tebboune, qui a regagné le pays mardi, après un séjour dans un hôpital allemand suite à sa contamination au Covid-19, avait lui-même défini les secteurs porteurs qui doivent être les moteurs de la croissance en Algérie, à savoir les Mines, l'Agriculture saharienne, l'Industrie pharmaceutique, les Energies renou-

velables, et les Start-up et Micro-entreprises en matière de services technologiques et petite industrie, note le document. Trois nouveaux leviers de la croissance économique ont été ainsi identifiés dans ce plan dont les grandes lignes ont été dévoilées lors de «la Conférence nationale sur le plan de relance économique», tenue les 18-19 août dernier, et qui a vu l'organisation de 11 ateliers thématiques. Ces ateliers ont permis, grâce à leurs recommandations, la mise en place, en septembre, d'un cadre méthodologique pour le suivi et l'évaluation de ce plan de relance dont le suivi est assuré par le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective, rappelle encore le rapport. Les nouveaux leviers de croissance sont, résume le rapport, le développement industriel, à travers une meilleure valorisation des ressources naturelles et la prise en compte des impacts environnementaux dans une logique de développement durable, l'entrepreneuriat et les Investissements Directs Etrangers (IDE), en tirant profit de la relocalisation dans le cadre de la régionalisation des chaînes de valeurs. Des leviers soutenus par un certain nombre de mesures définies comme étant des facteurs de succès de ce plan.

Un développement économique inclusif

Il s'agit, entre autres, de l'amélioration du climat d'investissement, la dépénalisation de l'acte de gestion, la non-discrimination entre les secteurs public et privé, la promotion de nouveaux instruments de financement, la numérisation de tous les secteurs pour une nouvelle gouvernance économique et une plus grande transparence de l'action publique, énu-

mère le ministère dans son rapport. Le développement économique escompté doit également être «inclusif, c'est-à-dire être porté par le plus grand nombre d'acteurs avec une juste répartition des opportunités de participer à la croissance». Les infrastructures, notamment celles relatives à la chaîne logistique des entreprises, sont, en outre, un facteur de compétitivité important à développer pour se projeter à l'international. Leur financement «peut se faire à travers des Partenariats Public-Privé (PPP) afin de s'assurer que ces projets s'auto-financent tout en s'assurant d'une forte qualité de service», selon le rapport qui met également l'accent sur le chantier de la réforme financière et bancaire. Pour ce qui est du financement du plan, le document fixe quatre créneaux potentiels à savoir le financement budgétaire, monétaire, marchés financiers, partenariats publics privés, en plus de la création de «banques de développement» dont l'une des missions consiste à lever les fonds permettant la réalisation des projets structurants. Dans son rapport, le ministère de la Prospective a d'abord procédé à un état des lieux de l'économie nationale durant la dernière décennie (2009-2019) avant d'arriver à l'année 2020, avec une analyse chiffrée de l'impact économique et social du Covid-19 dans le monde en général et en Algérie en particulier. Le rapport avance, par ailleurs, les perspectives des principaux indicateurs macroéconomiques du pays à l'horizon 2025 et présente, enfin, trois études prospectives entreprises par le ministère pour mieux «anticiper l'avenir». Il s'agit d'études inédites sur la sécurité alimentaire du pays, sur la sécurité énergétique et enfin sur le capital humain et la jeunesse.

Moussa O. / Ag.

2020 à Tipasa

Des dégâts considérables causés par des incendies de forêt visant la déstabilisation du pays

La nuit du 6 au 7 novembre 2020 restera, sans nul doute, gravée comme un souvenir tragique face à l'horreur des incendies qui ont fait rage en plein automne, déclenchés simultanément dans 11 wilayas du pays, causant d'importantes pertes matériels et la mort de deux personnes à Tipasa. Un acte, dont les enquêtes judiciaires ont confirmé l'intention criminelle visant à déstabiliser le pays.

Le bilan des services des forêts de la wilaya pour la campagne de lutte contre les feux de forêt (du 1er juin au 31 octobre 2020) a révélé que la wilaya a enregistré les plus lourdes pertes de ces dix dernières années, soit 5000 ha du patrimoine forestier partis en fumée. La région de Gouraya, 70 km à l'ouest de Tipasa, la plus touchée par ces incendies, a enregistré, durant la seule nuit funeste du 6 au 7 novembre dernier, les plus lourdes pertes à l'échelle nationale, avec la perte de deux personnes, mortes brûlées, et près de 500 ha de forêts et de cultures et 33 500 arbres fruitiers ravagés par les flammes. A cela s'ajoutent plus d'une vingtaine d'habitations totalement décimées par les feux avec autant de familles qui se sont retrouvées sans toit, sur un total de 45 familles sinistrées, à l'échelle nationale. À Tipasa, les incendies se sont déclarés dans l'après-midi du vendredi 6 novembre, dans la région montagneuse de Mehaba sur les hauteurs de Gouraya, à l'extrême ouest. Au même moment, dans 10 autres wilayas forestières du littoral de l'ouest jusqu'au centre du pays ce qui a renforcé la l'hypothèse de l'acte criminels, d'autant plus que les feux se sont déclarés près de zones d'habitations, ce qui est un indicateur «dangereux» avait déclaré le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, lors de sa visite dans la région, suite à ces incendies et qui a présenté ses condoléances aux familles des deux victimes. Djerad, en affirmant «l'hypothèse d'un acte criminel n'était pas écartée», avait demandé l'ouverture «d'une enquête minutieuse» pour déterminer les circonstances de ces incendies. En solidarité avec les familles des victimes décédées, le Premier ministre avait chargé le wali de Tipaza, Labiba Ouinaz, «de leur remettre des aides financières de la part du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour exprimer sa solidarité et le soutien de l'Etat à ses citoyens en temps de crise. Au titre de l'élan de solidarité suscité, à l'échelle nationale, au profit de la région, le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a mobilisé, pour sa part, 50 psychologues pour la prise

en charge des victimes des incendies, notamment les catégories vulnérables, à l'instar des enfants, outre l'octroi au profit des familles sinistrées de quantités considérables de produits alimentaires, de la literie et des appareils électroménagers.

Neutralisation d'une bande visant à déstabiliser le pays

Parallèlement à l'intensification des investigations et des enquêtes sécuritaires lancées par les autorités compétentes, l'effort de l'Etat s'est poursuivi pour la prise en charge des familles sinistrées au niveau de l'auberge de jeunes de Gouraya, tandis que des commissions techniques ont été installées au niveau de la daïra, en vue de recenser et d'évaluer les pertes causées par ces incendies, pour dédommager les sinistrés, conformément à l'engagement pris par le Premier ministre pour l'indemnisation des agriculteurs et le relogement des familles sinistrées. Le 16 novembre dernier, soit une dizaine de jours après la catastrophe, le procureur de la République auprès du tribunal de Cherchell, Kamel Chenoufi, avait annoncé l'arrestation de 19 individus, répartis en quatre groupes, impliqués dans le déclenchement volontaire des incendies au niveau des forêts de Gouraya. Sur ces quatre groupes, deux étaient complices. L'un compte trois éléments qui ont «planifié cet acte criminel dans le but de déstabiliser le pays, avec la complicité de parties adverses de l'intérieur et de l'extérieur du pays, en contrepartie de sommes en devises», est-il signalé. Selon le procureur Chenoufi, les recherches réalisées sur les téléphones portables des mis en cause «ont confirmé le transfert de fonds via Western Union Bank», outre «la découverte de messages (SMS) et photos prises pendant le déclenchement des incendies». Ce premier groupe de suspects a été poursuivi pour les chefs d'accusation d'«actes de sabotage, atteinte à la sécurité de l'Etat et déclenchement de feux ayant conduit à la mort de deux personnes», en plus d'«atteinte à des biens publics et privés». Un mandat d'arrêt international a été, par ailleurs, délivré à l'encontre de quatre individus ayant traité



avec ce premier groupe à partir de l'étranger pour «renseignement et complot contre la sécurité de l'Etat». Le 2e groupe compte huit éléments qui, sur incitation du premier groupe, a «déclenché volontairement des incendies», signale-t-on. Afin de raviver, avec plus de densité, le couvert forestier brûlé et compenser les pertes, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait donné, le 21 novembre dernier, le coup d'envoi d'une large campagne nationale de reboisement, à partir du barrage Boukerdane sur les hauteurs de Tipasa, «en réponse aux ennemis du pays et de la nature», avait-il dit. En marge de cette opération, le Premier ministre a appelé les services concernés à «accélérer» les procédures d'indemnisation des agriculteurs touchés par les incendies de forêt. Le 13 décembre, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a annoncé, dans un communiqué, la signature de la décision d'indemnisation des victimes des incendies de forêt, par un montant de plus de 100 millions DA, en application des instructions du

Premier ministre, dont un taux 74% de ce montant a été réservé à l'indemnisation des agriculteurs de la wilaya de Tipasa. Cette décision, qui concerne 10 wilayas sinistrées, permettra «la relance de l'activité agricole suite aux dégâts occasionnés par ces feux de forêt», est-il précisé. Dans le prolongement des efforts engagés au niveau central, les commissions techniques locales poursuivent l'élaboration des dossiers d'indemnisations des agriculteurs sinistrés. La Conservation des forêts de la wilaya a signalé la mobilisation, à ce titre, d'une enveloppe de plus de 51 millions DA, pour le dédommagement «en nature», de la perte de 47 000 arbres fruitiers, selon le conservateur des forêts de Tipasa, Mohamed Belaib. La direction des services agricoles de la wilaya se chargera, pour sa part, des dédommagements «en nature» des pertes en ressources animales, estimées à 24 millions DA, selon le responsable de cette direction, Ben Maamar Miloud.

Mounir B.

Blida

L'association Kafil El Yatim lance un projet Wakf pour les équipements médicaux et le nécessaire des funérailles



L'association caritative Kafil El Yatim de Blida a lancé un projet Wakf pour les équipements médicaux et le nécessaire des funérailles, au profit des nécessiteux, a-t-on appris, mardi, auprès de son président, Ali Chaouati.

«Ce projet caritatif dénommé Ihsane fait partie des nouvelles activités de l'association visant à élargir son action à d'autres catégories de nécessiteux, en plus des veuves et des orphelins», a indiqué, M. Chaouati.

Ajoutant que le projet a pour objectif de «répondre aux besoins sanitaires des nécessiteux, via une banque de fournitures et équipements médicaux qui seront fournis, en cas de besoin, aux malades, qui ne pourront pas se les procurer à cause de leurs prix élevés et de leurs revenus limités et ce à condition de les rendre (une fois qu'ils en ont plus besoin), en vue de les donner à quelqu'un d'autre», a-t-il expliqué. Il a cité parmi ces équipements médicaux, qui constitueront un bien Wakf auprès de l'association, des respirateurs à usage domestique, des oxygènes, des fauteuils roulants, des lits médicaux et des ambulances. Concernant le nécessaire des funérailles, il a signalé des cercueils et des tentes pour abriter les cérémonies funéraires, outre des chaises en plastique, des ustensiles de cuisine et des fourneaux. M. Chaouati a exprimé son «optimisme» quant à «l'écho favorable qu'aura ce nouveau projet caritatif auprès des bienfaiteurs, comme ce fut le cas pour les différents projets déjà lancés par l'association», a-t-il indiqué. Dans le but de promouvoir les actions de cette organisation caritative et d'inciter les bienfaiteurs à faire des dons pour financer ses projets, il est prévu le lancement d'une chaîne numérique, dont l'encadrement sera assuré par des jeunes bénévoles de l'association, spécialisés dans les techniques de communication et d'information, et autres orphelins ayant des aptitudes dans ce domaine», a-t-il fait savoir.

Constantine

Octroi de 200 nouvelles aides à la construction rurale

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a annoncé à Constantine un programme de 200 nouvelles aides financières à la construction rurale au profit de cette wilaya.

Il est impératif de concrétiser ces aides en concertation avec le secteur de l'agriculture pour mieux rentabiliser ces investissements», a précisé le ministre en visite de travail à Constantine. Il a, dans ce sens ajouté que de nouveaux programmes d'aide à l'habitat rural seront inscrits au profit de cette wilaya, au titre de l'exercice 2021. M. Nasri, qui a instruit les responsables locaux à l'effet d'accélérer l'opération d'élaboration des listes des bénéficiaires de ce type de logements, a insisté sur l'importance de la sensibilisation des bénéficiaires de cette formule de logement, appelés, a-t-il ajouté, à «contribuer aux efforts d'aménagement des groupements ruraux pour un développement durable». S'agissant de la prise en charge des zones menacées par le phénomène du glissement de terrain à Constantine, M. Nasri a indiqué que le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville œuvre à accompagner les efforts initiés dans ce cadre en mobilisant les moyens financiers nécessaires.

La wilaya de Constantine compte cinq sites menacés par le glissement de terrain à Boussouf et Benboulaïd (dans la ville de Constantine) et aux communes de Messaoud Boudjeriou, Zighoud Youcef et Didouche Mourad, selon les informations recueillies auprès de responsables concernés qui ont indiqué que le ministère de tutelle vient de mobiliser 500 millions DA pour la prise en charge du problème de glissement de terrain soulevé à Messaoud Boudjeriou. Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, avait entamé sa visite à Constantine en présidant la cérémonie de remise de 6375 logements de type location-vente de l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL), avant de procéder à la pose de la première pierre du projet de réalisation de 1500 LPL à l'extension Ouest de la circonscription administrative Ali Mendjeli et 600 unités de même type au pôle urbain Massinissa dans la commune d'El Khroub.

M. El Hadi



Skikda

Commission parlementaire pour examiner la situation suite au séisme survenu le mois dernier

Des membres de la commission du logement, de l'équipement, de l'hydraulique et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée populaire nationale (APN) se sont déplacés mardi à Skikda pour examiner la situation dans les communes d'El Harrouch et Ain Bouziane, suite au séisme survenu dans la wilaya le mois dernier. Accompagnés par les autorités locales, les membres de cette commission parlementaire, présidée par Lakhdar Brahimi, ont examiné la situation et évalué l'ampleur des dégâts causés par le séisme à l'hôpital et au CEM d'El Harrouch, ainsi que certaines habitations dans la commune de Ain Bouziane. S'exprimant lors d'un entretien avec la presse à l'issue de cette visite, M. Brahimi a indiqué que la commission s'est déplacée pour s'enquérir de la prise en charge des préjudices occasionnés par le séisme d'une magnitude de 5,2 sur l'échelle de Richter, et examiner l'étendue des dégâts subis par ces deux collectivités les plus touchées. M. Brahimi a évoqué, dans ce contexte, les efforts consentis par les autorités locales et les services techniques pour réparer les dommages enregistrés à l'hôpital d'El Harrouch et au CEM Mohamed Saboua de cette même commune, mettant l'accent à cet effet sur la nécessité d'établir un diagnostic quantitatif des pertes enregistrées en vue de la réhabilitation à opérer dans les structures

impactées «dans les plus brefs délais». S'agissant des logements endommagés dans la commune de Ain Bouziane, le même parlementaire a fait savoir que la commission qu'il préside a donné des instructions à cet égard, notamment «l'accélération préalable du recensement précis et approfondi des personnes touchées par le séisme», considérant qu'indépendamment des dégâts provoqués par le séisme, les logements précaires de cette commune «doivent être pris en charge». Il a également ajouté que la daïra de Sidi Mezghiche, dont dépend administrativement la commune de Ain Bouziane, est appelée à hâter l'étude des dossiers des personnes concernées et les enquêtes par le biais du fichier national des dossiers administratifs des habitants à reloger. De son côté, le directeur de l'organisme de Contrôle technique de la construction (CTC) s'est engagé à achever l'inspection des 192 habitations restantes touchées par le séisme sur les 800 logements recensés, appelant dans ce contexte les citoyens concernés à s'organiser dans des associations pour faciliter la mission des autorités. Pour rappel, le 22 novembre dernier, la wilaya de Skikda a été frappée par un séisme de 5,2 degrés sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre était situé à 12 km au sud-ouest de la commune d'El Harrouch, suivi de 4 répliques.

Bordj Bou Arréridj

Distribution de 464 logements AADL

Un quota de 464 logements de type location-vente de l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL) a été distribué mardi à Bordj Bou Arréridj. Organisée au siège de la wilaya, la cérémonie a été présidée par le chef de l'exécutif local, Mohamed Benmalek, en présence du directeur régional de l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement de Sétif et des autorités locales. A cette occasion, le wali de Bordj Bou Arréridj a affirmé que «ces logements, préalablement raccordés aux divers réseaux, ont été réalisés sur un site intégré disposant d'espaces verts, d'un groupe scolaire et d'un collège d'enseignement moyen». Les

«autorités de la wilaya ont récupéré plusieurs assiettes foncières après les avoir retirées aux investisseurs n'ayant pas concrétisé leurs projets», soulignant que la superficie récupérée s'élève à 28 ha, ce qui permettra selon lui de lancer les projets du programme AADL en retard, et dont les travaux avancent à un très bon rythme, à l'instar du quota de 500 logements en cours d'achèvement à la sortie Est de la wilaya. Selon le wali, la wilaya de Bordj Bou Arréridj dispose d'un programme global de logements en cours de réalisation estimé à 9084 unités de différentes formules, indiquant que les autorités locales accordent une grande importance aux divers programmes de logement tels que les

logements publics locatifs (LPL) et les logements promotionnels aidés (LPA) en raison de la demande croissante pour ce type d'unités. S'agissant du retard enregistré dans la publication des listes des bénéficiaires de logements LPL dans la wilaya, le chef de l'exécutif local a imputé cela au «souci des pouvoirs publics de garantir une plus grande équité et transparence», révélant que des «quotas importants de ce type seront distribués ultérieurement». Pour rappel, la wilaya de Bordj Bou Arréridj a connu, ces 6 derniers mois, la distribution de 2208 logements de différentes formules, dans plusieurs communes, et ce, à l'occasion de la commémoration de fêtes nationales et religieuses.

Sétif

Inauguration des sièges de deux sûretés urbaines extérieures à Bazer Sekra et Ain Lehdjar

Deux nouveaux sièges de sûretés urbaines extérieures ont été inaugurés mardi dans les communes de Bazer Sekra et Ain Lehdjar (wilaya de Sétif) par l'inspecteur régional de police de l'Est, le contrôleur de police Daoud Mohand Chérif. La réalisation des deux sièges s'inscrit dans le cadre des efforts de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) pour «consolider le service sécuritaire par une distribution équitable et objective des forces de la police sur le territoire de la wilaya», a indiqué à partir du nouveau siège de la sûreté urbaine extérieure de Bazer Sekra le contrôleur de police Mohand Chérif. Il a également ajouté que la DGSN œuvre à mettre

en place tous les moyens humains et matériels modernes afin de «permettre au policier d'assumer sa mission avec professionnalisme dans le respect des lois de la République». L'inspecteur régional de police de l'Est a relevé que la couverture sécuritaire dans la wilaya de Sétif est estimée actuellement à 96% avec des structures de sûreté dans 19 des 20 daïras de la wilaya. Le siège de la sûreté urbaine extérieure de Bazer Sekra, réalisé pour 31 millions DA, occupe 1225 m2, dont 249,37 bâtis, tandis que celui de Ain Lehdjar a été réalisé pour 39 millions DA sur un terrain de 1224 m2, dont 480 bâtis, selon les explications données sur site.

Khenchela

12 brigades mobiles en prévision de la vaccination en zones d'ombre

Douze brigades mobiles se chargeront de l'opération de vaccination contre le Covid-19 à travers les zones d'ombre de la wilaya de Khenchela, a indiqué le wali Ali Bouzidi. Intervenant à l'ouverture des travaux de la seconde session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya, le responsable de l'exécutif local a déclaré que ces 12 équipes seront constituées de médecins et de paramédicaux, ajoutant que dans le cadre des préparatifs logistiques de l'opération de vaccination, il a été également décidé de réserver trois cliniques mobiles pour la vaccination des habitants des zones d'ombre de la région du sud de la wilaya et du Sahara Nememcha. En application des instructions du Premier ministre relatives à l'engagement des préparatifs pour la vaccination contre le Covid-19, une commission de wilaya a été installée la semaine passée avec pour mission d'assurer la préparation et l'organisation logistique du transport, du stockage et de la distribution du vaccin, a souligné le wali. Le wali a fait savoir que cette commission qu'il en assure la présidence et qui se compose de représentants des différentes directions exécutives concernées a entamé des visites aux structures sanitaires pour s'enquérir de leurs dispositions à accueillir et stocker le vaccin contre le Covid-19 et recenser les équipements de stockage à froid des établissements sanitaires publics et privés en vue de les mobiliser pour la campagne de vaccination. La commission a recensé également en coordination avec la direction de la santé les staffs médicaux et paramédicaux qui seront mobilisés pour encadrer l'opération de vaccination et des espaces de vaccination. Les services de la wilaya coordonnent, a affirmé le wali, avec l'université «Abbas Laghrour» pour ouvrir à Khenchela un laboratoire de dépistage du nouveau coronavirus «dès la fin de son équipement» par la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Oran

Réception prochaine de 10 projets dédiés aux zones d'ombre dans 3 communes

Pas moins de 10 projets de développement visant le désenclavement et l'amélioration du cadre de vie seront livrés, l'année prochaine, au profit de zones d'ombre des communes de Oued Tlélat, Boufatis et Tafraoui (Oran), a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

Parmi cet ensemble de projets dont la livraison est prévue au niveau des communes de Oued Tlélat, ceux de revêtement de la route reliant les douars Meftahia, Moualik, Chemail et la ferme Si Antar à Khraïssia, la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable à Toumiat sur un linéaire de 6 kilomètres, ainsi que l'approvisionnement de la zone de Chekalil au gaz naturel. Dans la commune de Boufatis, il s'agit de trois projets qui concernent le revêtement de la RN13 longeant le tronçon reliant le chef-lieu de commune et la commune de Oued Tlélat, le désenclavement de la zone forestière Moulay Ismaïl et l'étude de réalisation du réseau d'assainissement de la même zone, a-t-on indiqué. La commune de Tafraoui a bénéficié, quant à elle, de 6 projets de développement en cours, notamment de réalisation de deux puits d'une profondeur de 250 m et 450 m et d'une canalisation d'adduction d'eau sur un linéaire de

11 km pour approvisionner les populations de la localité de Sidi Ghalem. La réception de ce projet est prévue au courant du premier semestre de l'année prochaine, selon les mêmes services. En outre, il sera procédé également au lancement du projet de réhabilitation dans les tout prochains jours de l'édifice communal et de sa reconversion en maison de jeunes, pour lequel a été débloquée une enveloppe de 5 millions DA.

En revanche, les travaux ont été achevés pour ce qui est du projet de réhabilitation et de revêtement de la route qui mène de la commune de Tafraoui vers Sidi Ghanem sur une distance de 2 km. Cette opération a coûté 16 millions DA, ont révélé les services de la wilaya. Il est prévu, du reste, le parachèvement au premier semestre de l'année prochaine au plus tard, de ces projets devant contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Kaddour Lehouari



● Tiaret 60 millions DA pour la prise en charge des zones d'ombre dans une première étape

La wilaya de Tiaret a consacré 60 millions DA pour la concrétisation des projets de développement au profit de la population des zones d'ombre dans une première étape, a indiqué le wali Mohamed Amine Dramchi. Ainsi, 60 millions DA sont destinés à la prise en charge de 390 projets au niveau de 371 zones d'ombre de la wilaya comme première étape, a-t-il souligné. Le chef de l'exécutif de wilaya a fait savoir que plus de 300 projets ont été livrés ou en voie de l'être prochainement, en plus de la réception de 80 projets avant la fin du premier semestre 2021. Les projets vitaux et de priorité extrême pris en charge dans la première étape concernent notamment l'ouverture de pistes, le raccordement aux réseaux d'AEP et les équipements publics surtout éducatifs, d'énergie, de la poste et des sports. Le même responsable a souligné que le traitement des dossiers des zones d'ombre dans la wilaya de Tiaret a été rendu possible par le recensement donnant lieu à 645 zones à travers 42 communes et leurs besoins pour élaborer une carte claire et précise et lancer la deuxième étape.

● Le CHU d'Oran se dote de près de 3000 tests PCR

Le Centre hospitalo-universitaire d'Oran (CHUO) Dr Benzerdjeb s'est doté de près de 3000 tests PCR (réaction en chaîne par polymérase), rapportait hier un communiqué de l'établissement hospitalier. Le laboratoire central de l'hôpital a réceptionné pas moins de 3000 tests PCR pour permettre aux malades d'effectuer des

analyses de façon organisée, indique le communiqué, précisant que cette mesure vise à lever tous les obstacles et garantir une meilleure prise en charge des malades. Ces moyens de dépistage, dont s'est dotés l'hôpital, constituent un «grand soutien» aux mesures prises pour promouvoir et améliorer le service public épargnant,

entre autres, au malade de se déplacer d'un service à un autre pour faire des analyses du nouveau coronavirus, a ajouté le communiqué. Pour rappel, le centre hospitalo-universitaire d'Oran a réservé pas moins de 200 lits pour accueillir les malades atteints du Covid-19.

L. K.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Ouargla

Daïra d'Hassi Messaoud

Commune d'Hassi Messaoud

Code fiscal : 098430045055810

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 25/2020

Le président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

- Ramassage et soulevement des ordures ménagères et similaires (code 606205)
- Balayage et élimination des points noirs pour l'amélioration de l'environnement urbains à travers les rues de la ville (code 109213)

les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune de Hassi Messaoud, contre paiement de : 5000.00 DA, chaque projet

L'offre doit comporter un dossier de candidature, une offre Technique et une offre Financière

1-DOSSIER DE CANDIDATURE : contient les pièces fixées à l'article 07-01 du cahier des charges

2-OFFRE TECHNIQUE : contient les pièces fixées à l'article 07-02 du cahier des charges

3-OFFRE FINANCIERE : contient les pièces fixées à l'article 07-03 du cahier des charges

Les offres doivent être déposées par porteur au secrétariat du président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud.

Viser le dossier de candidature dans une enveloppe séparée et fermée portant la mention suivante :

nom de la société :

appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°...25.../...2020....

Nom de projet :

(DOSSIER DE CANDIDATURE)

3- Mise l'offre technique dans une enveloppe séparée et fermée portant la mention suivante :

nom de la société :

appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°...25.../...2020....

Nom de projet :

(L'OFFRE TECHNIQUE)

4- Mise l'offre financière dans une enveloppe séparée et fermée portant la mention suivante :

nom de la société :

appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°...25.../...2020....

Nom de projet :

(L'OFFRE FINANCIERE)

Les trois enveloppes indiquées ci-dessus doivent être mises à leur tour dans une autre enveloppe fermée, anonyme et portant la mention suivante :

A Monsieur le président de l'assemblée populaire communale de Hassi Messaoud

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°...25.../...2020....

Nom de projet :

Le délai de préparation des offres est fixé à 10 jours à partir de la première date de parution dans le BOMOP ou la presse.

Le dépôt des offres aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres et l'heure limite de dépôt des offres est fixé à 12 h00. En cas ce jour coïncide avec un jour férié ou week-end, la durée de préparation des offres se prolonge au jour ouvrable qui suit.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance de l'ouverture des plis techniques et financières aura lieu le même jour à 14h00 au siège de la commune de Hassi Messaoud

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres un délai de préparation des offres augmentée de (03) trois mois

Mutation du coronavirus et vaccins

La variante VUI 202012/01 du coronavirus SARS-CoV-2 est actuellement analysée par la communauté scientifique quant à ses implications dans l'épidémie. Mais pour l'instant, il semble qu'elle n'aura pas d'impact sur les vaccins, ou très faiblement. L'année 2020 se termine au moins avec une bonne nouvelle : la campagne vaccinale contre le coronavirus SARS-CoV-2 a commencé dans plusieurs pays. En revanche, ce regain d'espoir a été quelque peu atténué par l'apparition d'une nouvelle variante du coronavirus, appelée VUI 202012/01 (ou VOC 202012/01 voire B.1.1.7 selon les publications). Celle-ci est causée par plusieurs mutations. Les mutations sont courantes pour un virus. Le coronavirus SARS-CoV-2 a connu plus de 10 000 mutations ces derniers mois, mais aucune n'a vraiment eu de conséquence significative. En revanche, la variante VUI 202012/01 a davantage inquiété la communauté scientifique lors de son apparition. Deux mutations comprises dans cette version du coronavirus ont un impact sur la protéine Spike. C'est par cette protéine que le virus s'attache aux cellules humaines. Cela conduit à deux risques notables, sur lesquels, cependant, aucune

conclusion parfaitement définitive n'est possible aujourd'hui, puisque les études sont en cours.

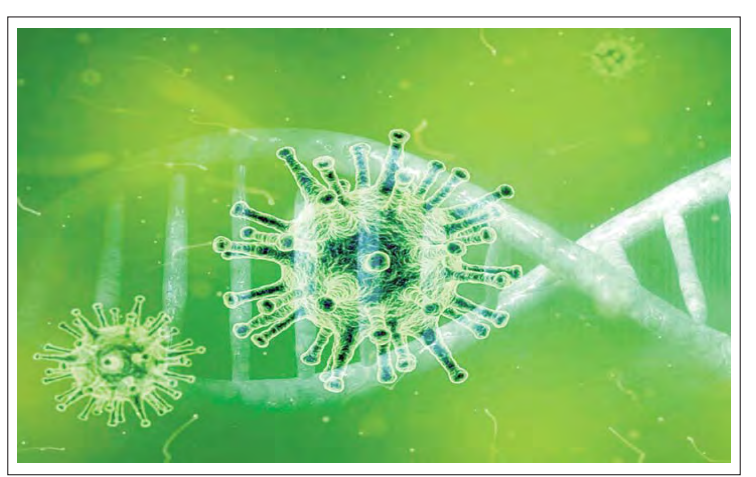
Le premier : un accroissement de la transmissibilité

D'après des travaux préliminaires, menés notamment par le NERVTAG (New and Emerging Respiratory Virus Threats Advisory Group), le taux de reproduction du coronavirus pourrait être augmenté entre 0,39 et 0,93. Autre risque : un impact sur l'immunité, notamment celle conférée par les vaccins puisque ces derniers ciblent la protéine Spike, qui a donc évolué dans cette variante.

La variante ne devrait pas avoir d'impact sur les vaccins

Le risque d'une inefficacité du vaccin de Pfizer/BioNTech, le premier à être distribué dans plusieurs pays, ne semble pas se poser. Il en va de même pour les autres vaccins tels que celui de Moderna ou d'AstraZeneca. D'après de premières analyses, la variante ne résis-

te pas à la réponse immunitaire produite par ces vaccins qui ciblent la protéine Spike, car même si celle-ci a muté, ces vaccins visent des régions variées de la protéine. Il reste possible que la variante diminue l'efficacité du vaccin dans le temps — ce qui ne peut pas pour autant être affirmé. Les laboratoires travaillent actuellement à tester la réaction de leurs substances contre VUI 202012/01. L'entreprise AstraZeneca a annoncé être confiante quant à la capacité de leur vaccin à produire une réponse immunitaire similairement efficace pour cette variante. De son côté, Moderna rappelle que son vaccin basé sur l'ARN messager repose sur l'intégralité de la protéine Spike : celle-ci est composée de 1273 acides aminés, quand la variante comporte qu'une petite dizaine de changements. Ayant déjà testé son produit contre d'autres variantes, Moderna estime qu'il est assez certain que le vaccin sera efficace avec toutes les souches. Du côté de Pfizer, l'entreprise a apporté le même niveau de confiance que ces deux entreprises, tout en ajoutant être capable de produire au besoin une nouvelle version du vaccin, adapté à la variante du coronavirus, en six semaines. Ce délai n'est pas déraison-



nable, car une fois le code génétique d'un virus synthétisé, un vaccin basé sur l'ARN messager est assez simple à concevoir. La variante apparue au Royaume-Uni doit encore être l'objet de nombreuses investigations sérieuses afin que ses implications dans l'épidémie soient pleinement comprises (depuis quand elle existe, impact concret sur la transmissibilité...). Pour autant, la plupart des éléments

concrets disponibles aujourd'hui montrent que cette variante n'est pas inquiétante vis-à-vis des vaccins. Rappelons par ailleurs que plus un virus circule, plus il mute. Son évolution est favorisée par une dynamique très active d'hôtes en hôtes. De fait, plus vite les stratégies de vaccination seront rapides et efficaces, plus vite les risques posés par d'éventuelles variantes seront grandement limités.

Symptômes, durée de la maladie, les chercheurs percent le secret du variant britannique du coronavirus



Découverte il y a quelques semaines au Royaume-Uni, la nouvelle souche de coronavirus suscite une foule de questions. Résistera-t-elle au vaccin ? Est-elle plus meurtrière ? Se transmet-elle plus vite ? Pour l'instant, l'heure est encore à la prudence. Mais les chercheurs ont dévoilé ce 29 décembre des premiers éléments de réponse.

Une faible diffusion

La nouvelle souche, baptisée VUI-UK, a été détectée pour la première fois au Royaume-Uni mi-septembre. Elle s'est ensuite diffusée progressivement dans l'Est de l'Angleterre ainsi qu'à Londres : mi-décembre, 60% des cas de coronavirus déclarés dans ces régions étaient attribués à VUI-UK. Des cas de ce nouveau virus ont été importés en Europe (Danemark, Belgique, Italie...) et en Australie.

Pas de nouveaux symptômes

Fièvre, fatigue, toux sèche... Une personne infectée par la nouvelle souche présente les

mêmes symptômes qu'un autre malade du Covid-19. Les chercheurs notent en effet qu'«aucune différence n'est notée à ce jour en termes de pathogénicité». Mêmes symptômes, donc, mais aussi même durée de la maladie. Le risque de réinfection demeurerait également inchangé chez le patient infecté par le VUI-UK.

Une transmission plus rapide

Par contre, il est possible que la nouvelle variante de coronavirus se transmette plus rapidement. C'est en tout cas ce que montrent les premiers chiffres rapportés par les autorités britanniques, même s'ils doivent encore être confirmés. Plusieurs études sont en cours. Les chercheurs pensent que l'une des mutations a pu augmenter les capacités d'attachement de VUI-UK au récepteur ACE2 (une protéine présente sur les cellules humaines et sur laquelle «s'attache» le virus), causant ainsi l'augmentation du risque de transmission.

Pas de changement pour le dépistage

Normalement, le variant VUI-UK pourra être détecté par les tests RT-PCR. Une personne ayant le Covid-19 sera donc testée positive même si elle a été infectée par la nouvelle souche.

Reste la question de l'efficacité du vaccin

C'est l'une des principales questions des chercheurs : le virus mutant pourra-t-il survivre au vaccin ? Pour l'instant, aucune réponse certaine n'est fournie. Mais des données provisoires ont montré que les anticorps des personnes ayant eu le Covid-19 avec une autre souche sont capables de neutraliser le clone anglais. Les scientifiques attendent donc de savoir si des personnes ayant développé des anticorps grâce à un vaccin peuvent également se défendre contre VUI-UK. Des expériences de ce type sont en cours.

Ces smartphones ne pourront plus utiliser WhatsApp à partir du 1^{er} janvier 2021

Le 31 décembre est la date butoir du fonctionnement de WhatsApp sur certains smartphones. Ainsi, pour continuer à utiliser la messagerie, le site Techradar recommande d'opter pour un téléphone tournant au minimum sous Android 4.0.3 ou un iPhone sous iOS 9. WhatsApp cessera de fonctionner sur certains smartphones à partir du 1er janvier en raison des mises à jour des sys-

tèmes d'exploitation, rapporte le site Techradar. Ainsi, tous les iPhone qui n'ont pas au moins iOS 9 ne pourront plus bénéficier de la messagerie électronique. Autrement dit, tous les iPhone 4 et modèles antérieurs. Les modèles 4S, 5, 5S, 5C, 6 et 6S devront mettre à jour leur système d'exploitation pour passer à iOS 9 ou une version ultérieure pour continuer à utiliser WhatsApp.

Cela concernera également les smartphones dont la version est antérieure à Android 4.0.3. Les modèles de téléphones portables comme HTC Desire, LG Optimus Black, Motorola Droid Razr ou même le Samsung Galaxy S2 ne pourront plus avoir WhatsApp. Pour éviter cet inconvénient, le site Techradar recommande de vérifier la version du système d'exploitation.



Boire du thé vert et du café pourrait allonger leur durée de vie des diabétiques



Des chercheurs japonais ont révélé les effets bénéfiques de la consommation quotidienne simultanée de thé vert et de café pour prolonger l'espérance de vie des diabétiques. Les risques de décès prématuré sont les plus faibles chez ceux qui boivent à la fois

quatre tasses de thé et deux tasses de café tous les jours. Thé ou café ? Si vous êtes atteints de diabète de type 2 et que vous voulez vivre plus longtemps, il n'y aurait pas à choisir, mais à combiner les deux. Selon une étude publiée dans le BMJ Open Diabetes Research & Care, et relayée par eatthis.com, boire quotidiennement du thé vert ou du café pourrait avoir des bienfaits sur la santé des diabétiques, et même prolonger leur espérance de vie. En effet, après avoir analysé les effets de la consommation de thé vert et de café sur 5000 adultes diabétiques, une équipe de chercheurs japonais a constaté que les risques de décès prématuré étaient plus faibles parmi les participants à l'étude qui buvaient à la fois quatre tasses de thé et deux tasses de café tous les jours.

Le diabète serait le fléau du siècle

On connaissait déjà les bienfaits du thé vert et du café, mais cette nouvelle étude est l'une des premières à se pencher sur les effets sur la santé des diabétiques de la combinaison des deux boissons en un seul régime. L'étude, qui a étudié le régime alimentaire et le mode de vie de diabétiques de type 2 pendant cinq ans, a conclu que ceux qui buvaient une tasse de thé vert chaque jour avaient 15% moins

de risques de mourir prématurément, que ceux qui buvaient deux à trois tasses avaient 27% moins de risques de décès prématuré et que ceux qui buvaient quatre tasses avaient 40% moins de risques de mourir prématurément.

4 tasses de thé vert et 2 tasses de café par jour

Concernant le café, il a été observé que boire une tasse par jour entraînait un risque de décès inférieur de 19%, et que ceux qui buvaient deux tasses de café par jour avaient une probabilité de décès prématuré inférieure de 41%. Les chercheurs japonais ont ainsi conclu que les personnes ayant le plus faible risque de mort prématurée étaient celles qui buvaient quatre tasses de thé vert et deux tasses de café par jour. «Nous avons constaté qu'une consommation plus élevée de thé vert et de café était significativement associée à une diminution de la mortalité toutes causes confondues chez les patients atteints de diabète de type 2», assurent les chercheurs. Les scientifiques rappellent que les résultats tiennent compte d'autres facteurs liés au mode de vie des participants à l'étude, notamment l'alimentation et l'exercice. «Cette association est restée significative», concluent-ils.

Sahara occidental

La reconnaissance de la RASD, condition préalable à la reprise des négociations avec le Maroc

La République arabe sahraouie démocratique (RASD) n'est pas contre les solutions pacifiques, mais conditionne son retour à la table des négociations avec le Maroc à la reconnaissance par ce dernier du Sahara occidental en tant qu'Etat souverain membre à part entière de l'Union africaine (UA), a indiqué, mardi, le ministre de l'Information, porte-parole du gouvernement sahraoui, Hamada Salma Daf.

«La République sahraouie n'est pas contre les solutions pacifiques, elle y est même favorable, mais elle reste déterminée à poursuivre la lutte armée qui est fortement soutenue par le peuple sahraoui», a précisé Hamada Salma Daf dans une déclaration à l'APS. Concernant l'appel de l'Union africaine, lors de son récent sommet, aux deux parties au conflit à réunir les conditions d'un retour à la table des négociations, le responsable sahraoui a affirmé que la RASD «est prête à revenir à la table des négociations avec le Maroc et à œuvrer pour un nouvel accord de cessez-le-feu, mais à condition que le Maroc reconnaisse le Sahara occidental en tant qu'Etat souverain membre à part entière de l'UA». Lors de son 14e sommet extraordinaire, tenu par visioconférence le 6 décembre sous le thème «Faire taire les armes», l'Union africaine avait demandé au Conseil de paix et de sécurité (CPS) d'apporter les contributions attendues de l'UA en appui aux efforts de l'ONU pour engager les deux parties au conflit (Maroc et RASD), qui sont tous deux des Etats membres de l'Union africaine, à «préparer les conditions d'un nouveau cessez-le-feu et parvenir à une solution juste et durable au conflit, garantissant au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'UA et de l'ONU et aux objectifs et principes de l'Acte constitutif de l'organisation panafricaine». A une question sur une éventuelle reprise des négociations, en l'absence d'un envoyé onusien, M. Selma Eddaf a précisé que sa présence «n'est pas nécessaire pour la reprise des négociations», étant un simple «médiateur» dans la question de règlement. «C'est le Conseil de sécurité qui ferait la différence. Malheureusement, ce dernier semble embarrassé par rapport aux membres permanents qui entravent le processus de règlement au Sahara occidental et l'instauration de la paix dans la région.»

Concernant les développements de la situation sur le front de bataille, suite à la violation du cessez-le-feu par l'armée marocaine le 13 novembre dernier, il a souligné que «le moral du soldat sahraoui est plus qu'au top. Outre les triomphes qu'il réalise sur le front, il jouit d'un grand soutien du peuple sahraoui qui fait front commun». Il a rappelé l'élan de milliers de jeunes Sahraouis qui ont rejoint les casernes depuis le début de l'agression marocaine pour se porter volontaires dans les rangs de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS). Par contre, «le moral de l'armée marocaine est au plus bas, les forces de l'armée sahraouie menant des attaques sur ses points de retranchement et ses bases. La riposte de l'armée marocaine demeure anarchique, car ne ciblant pas des points fixes, ce qui est désappointant pour le soldat marocain», a-t-il ajouté.

Madrid sommée d'assumer ses responsabilités historiques

Le gouvernement espagnol, puissance administrante au Sahara occidental, doit assumer ses responsabilités historiques et faire avancer en urgence le processus de décolonisation de ce territoire non autonome, sous occupation marocaine, a indiqué mardi l'Union générale des travailleurs d'Espagne (UGT) dans un communiqué, cité par l'agence sahraouie SPS. «La responsabilité maximale incombe au gouvernement espagnol», qui doit «nécessairement assumer l'urgence d'avancer courageusement» dans le processus de décolonisation du Sahara occidental, souligne l'organisation syndicale qui rappelle les obligations du gouvernement espagnol en termes de respect du droit international. L'UGT s'interroge sur la position contradictoire du gouvernement

espagnol qui d'un côté «se vante de son caractère démocratique et de sa défense des droits de l'homme» mais s'abstient d'un autre côté de défendre ces principes dans le cas du Sahara occidental. Pour l'UGT, «le rôle de l'Espagne est fondamental en tant que puissance administrative du territoire du Sahara occidental» et aussi en raison de ses liens historique, politique et social particuliers avec son ancienne colonie. Malheureusement, «l'attitude du gouvernement et de la majorité de l'opposition espagnole montre un désintérêt volontaire basé sur des calculs géopolitiques jamais expliqués» mais qui, par ailleurs, prend en compte des intérêts politiques et économiques importants, ajoute le communiqué. L'organisation syndicale appelle à un consensus au sein de la classe politique espagnole, exhortant «l'opposition conservatrice au Parlement à renoncer à sa «position lâche sur un problème qui exige du courage». Déplorant le chantage exercé par le Maroc sur l'Espagne, l'UGT souligne que «la politique étrangère de l'Espagne ne peut continuer à être soumise aux menaces» marocaines. Rappelant, à ce titre, les droits politiques et économiques du peuple sahraoui, l'UGT regrette que «pendant des décennies ces droits reconnus aient été violés sans que les principaux acteurs de la scène politique internationale ne bougent le petit doigt pour apporter des solutions justes». «La situation s'est récemment aggravée avec l'avancée illégale des troupes d'occupation marocaines vers la frontière sahraouie avec la Mauritanie», sans que cette violation ne soit condamnée par les grandes puissances ou par l'Espagne», s'indigne l'UGT qui dénonce la décision unilatérale du président américain sortant, Donald Trump, de reconnaître la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en violation des résolutions de l'ONU sur un territoire en attente de décolonisation. L'organisation n'a pas manqué de souligner la solidarité permanente entre les deux peuples espagnol et sahraoui.

Yémen

13 morts et 50 blessés dans des explosions à l'arrivée du gouvernement



Plusieurs explosions ont fait au moins 13 morts et plus de 50 blessés hier à l'aéroport d'Aden, au Yémen où venait d'atterrir un avion transportant le nouveau gouvernement d'union, ont rapporté

des médias. Au moins deux explosions se sont produites lorsque l'avion a atterri et que les responsables ont commencé à sortir de l'appareil. Des sources médicales et gouvernementales ont fait état d'au moins 13 morts et de plus de 50 blessés. Un précédent bilan a fait état de 10 morts. Des bruits d'explosions et de coups de feu ont retenti avant qu'une épaisse fumée noire ne jaillisse d'un bâtiment de l'aéroport tandis que des débris étaient projetés alentours, suscitant la panique parmi les personnes présentes, selon les images diffusées par la chaîne de télévision saoudienne Al-Hadath. «Nous allons bien», a tweeté le nouveau ministre des Affaires étrangères, Ahmed ben Moubarak. Le porte-parole du gouvernement, Rajeh Badi, a appelé à une «enquête internationale sur cet acte criminel» pour déterminer les responsables. Des civils, des vigiles et des responsables locaux figurent parmi les victimes mais tous les membres du gouvernement «vont bien», a-t-il indiqué. Le conflit au Yémen a plongé ce pays, le plus pauvre de la péninsule arabique, dans la pire crise humanitaire au monde selon l'ONU, avec une population au bord de la famine et menacée par les épidémies.

Côte d'Ivoire

Le dialogue pouvoir-opposition suspendu avant les législatives

Le dialogue entre le pouvoir et l'opposition pour décrier le climat politique en Côte d'Ivoire a été suspendu mardi sans qu'un accord soit conclu, après une semaine de pourparlers, en vue des législatives qui se tiendront en mars, ont indiqué des médias citant des participants. Plusieurs responsables d'opposition ont évoqué la nécessité d'un dialogue direct entre les chefs des trois grands partis ivoiriens, le président Alassane Ouattara et les ex-présidents Henri Konan Bédié (actuel leader de l'opposition), et Laurent Gbagbo. Le Premier ministre, Hamed Bakayoko, a salué un «consensus pour la poursuite du dialogue», en vue d'une «décrispation du climat politique», dans son discours concluant les pourparlers. «Les problèmes qui restent en suspens feront l'objet de prochaines séances, le processus reste ouvert», a estimé de son côté Koffi Niamkey, principal négociateur du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, premier parti d'opposition). «La plateforme de l'opposition a des réserves mais ne s'est pas retirée du dialogue, c'est une dynamique», a

jugé Adama Bictogo, numéro deux du parti au pouvoir, assurant que «les élections législatives auront bel et bien lieu en mars 2021». «Le plus important c'est que l'opposition aille à ces élections», a-t-il ajouté. Le pouvoir avait évoqué jusqu'à présent un scrutin au «premier trimestre». Aucune date pour une reprise du dialogue politique n'a été avancée. Le Front populaire ivoirien (FPI), parti de l'ex-président Gbagbo, a déjà annoncé la semaine dernière sa participation aux législatives. Le PDCI ne s'est pas encore prononcé. Lors de son investiture le 14 décembre, M. Ouattara avait appelé à relancer le dialogue politique pour sortir de la crise en Côte d'Ivoire, à la suite de M. Konan Bédié, quelques jours plus tôt. Des responsables de l'opposition, dont son porte-parole, l'ancien Premier ministre, Pascal Affi N'Guessan, sont poursuivis par la justice et écroués après avoir proclamé un régime de «transition» censé remplacer le président Ouattara, dont ils n'avaient pas reconnu la réélection pour un troisième mandat controversé.

Ahsene Saaid / Ag.

● UE-GB

Les dirigeants de l'UE signent l'accord post-Brexit conclu avec Londres

Les dirigeants de l'UE ont signé hier l'accord post-Brexit conclu avec Londres, qui doit dans la journée être paraphé par le Premier ministre britannique, Boris Johnson, et examiné par les députés britanniques. Lors d'une brève cérémonie à Bruxelles, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et son homologue du Conseil - institution représentant les Etats membres - Charles Michel, ont signé ces documents qui doivent ensuite être acheminés par un avion de la Royal Air Force à Londres. «L'accord que nous avons signé aujourd'hui est le résultat de mois d'intenses négociations dans lesquelles l'Union européenne a montré une unité sans précédent», a commenté Charles Michel dans un communiqué. «C'est un accord juste et équilibré qui protège totalement les intérêts fondamentaux de l'Union européenne», a-t-il dit. Le texte de 1246 pages doit, également, être signé dans la journée par Boris Johnson, et débattu par les parlementaires britanniques. Son adoption ne fait guère de doute vu la majorité dont dispose le gouvernement du dirigeant conservateur à la Chambre des Communes. Après le feu vert des 27 en début de semaine, elle permettra aux deux parties de le ratifier in extremis pour une entrée en vigueur jeudi soir. Après 47 ans d'intégration européenne et quatre ans et demi de déchirements suivant le référendum du Brexit, le Royaume-Uni, sorti formellement de l'UE le 31 janvier dernier, cessera alors d'appliquer les règles européennes. Il quittera le marché unique européen, l'union douanière et le programme d'échanges d'étudiants Erasmus. Le projet de loi présenté aux députés «montre que le Royaume-Uni peut être à la fois européen et souverain», a déclaré Boris Johnson dans un communiqué. «Nous allons ouvrir un nouveau chapitre de notre récit national, concluant des accords commerciaux partout dans le monde (...) et réaffirmant le Royaume-Uni comme une force pour le bien, libérale et tournée vers l'extérieur», a-t-il ajouté.

Annonce

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية أدرار

وصل إشهاري لتجديد مكتب

المقاطعة الإدارية تيميمون

جمعية محلية

دائرة أوقروت

بلدية أوقروت

— بمقتضى القانون رقم 06/12 المؤرخ في 18 صفر عام 1433 هـ الموافق لـ 12 يناير 2012 والمتعلق بالجمعيات و طبقا لأحكام المادة 18 من نفس القانون تم هذا اليوم : 2020/12/16 استلام مذكرة التعديلات المؤرخة في : 2020/11/12 و المتعلقة بتجديد مكتب الجمعية المحلية المسماة :

جمعية أولياء التلاميذ لمدرسة الابتدائية ببيدة محمد العطشان قصر الحاج

المسجلة تحت رقم : 18 بتاريخ : 2018/10/01

المقيمة بـ : محل السيد بيدة جلول

الكائن بقصر الحاج أوقروت ولاية أدرار

يتأهله السيد (ة) : بيدة جلول

• ملاحظة : هذا الوصل صالح فقط للقيام بإجراءات الإشهار وفقا لأحكام المادة 18 الفقرة 02 من القانون السالف الذكر. خلال شهر على الأكثر في جريدة يومية إعلامية واحدة ذات توزيع وطني

Prix du Président de la République de littérature
et de langue amazighes

106 travaux retenus

Pas moins de 106 travaux littéraires ayant rempli les conditions exigées par le règlement intérieur sont en lice pour le prix du Président de la République de littérature et de langue amazighe dans sa première édition, a annoncé, mardi à Aïn Témouchent, le secrétaire général du Haut commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad.



Lors d'une conférence de presse qu'il a animée à l'issue de sa visite à Aïn Témouchent, Si El Hachemi Assad a souligné que le concours du prix du président de la République de littérature et de langue amazighes représente l'évènement particulier du HCA cette année, précisant que jusqu'au 26 décembre en cours, fin du délai de réception des travaux participants, 220 formulaires ont été enregistrés au niveau de la plateforme numérique, dont 106 travaux remplissant les conditions du règlement intérieur du concours ont été acceptés. Le même responsable a indiqué que le prix du président de la République de littérature et de langue amazighes est «un grand acquis dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture amazighes, partant de la grande valeur de ce prix pour encourager la créativité dans la langue amazighe». Evalué par un jury composé de compétences dans toutes les variations linguistiques de la langue amazighe utilisée au niveau national et présidé par le professeur Youcef Nessib, le concours a retenu 61 contributions littéraires exprimées ou traduites en tamazight, 24 autres de linguistique, 14 travaux de recherche dans le patrimoine culturel amazigh immatériel et sept travaux de recherche scientifique, technologique et numériques, a détaillé le même

responsable. Partant du nombre de participants, Assad a qualifié le concours du prix du Président de la République de la littérature et de la langue amazighes de «très acceptable» ce qui traduit, a-t-il dit, sa réussite dans sa première édition, dont les résultats seront annoncés lors de la célébration de la nouvelle année amazighe, le 12 janvier prochain. Le jury choisira les meilleures œuvres pour ce rendez-vous, selon le secrétaire général du HCA, qui a souligné que ce prix dotera le premier lauréat d'une récompense financière de 1 million de dinars, le second (5500.000 DA) et le troisième vainqueur du concours (250.000 DA), faisant savoir qu'une enveloppe budgétaire de 7 millions de dinars a été dégagée pour encourager la production créative en langue amazighe. Le secrétaire général du HCA a fait part, à l'occasion, du choix de la wilaya de Batna pour accueillir les cérémonies officielles de la fête de fin d'année amazighe, soulignant qu'un riche programme a été élaboré à l'occasion, parmi ses activités le recueillement devant la tombe du chahid Mustapha Ben Boulaïd au village de Menaâ et une journée d'étude au niveau de l'Institut de langue et de culture amazighes de Batna.

M. Toumi / Ag.

2020 : l'année de tous les débats
en temps de crise

Statut et prise en charge des artistes

Le gel des activités culturelles et des spectacles en mars dernier, est une situation qui a relancé le débat sur le statut juridique de l'artiste et donné naissance à des organisations syndicales représentatives de ces métiers. Le secteur de la culture en Algérie, comme dans tous les pays du monde, aura été sérieusement impacté par la pandémie de coronavirus qui a imposé un gel des activités culturelles pendant plus de neuf mois durant l'année écoulée ce qui a sérieusement relancé le débat sur les droits, les statuts et la prise en charge des artistes et techniciens en temps de crise. En Algérie, de nombreux corps de métiers comme les musiciens, les comédiens, les danseurs et chorégraphes, les plasticiens ou encore les techniciens du cinéma et du théâtre ont été contraints de cesser leurs activités et de se retrouver sans revenus depuis le gel des activités culturelles et des spectacles en mars dernier, une situation qui a relancé le débat sur le statut juridique des artistes et donné naissance à des organisations syndicales représentatives de ces métiers.

Réflexion adaptée à la réalité

Au début de la pandémie, l'Unesco avait lancé l'initiative «RésilArt» qui donne la parole aux professionnels de la culture pour mettre en lumière l'état actuel des industries créatives à travers quelque 230 débats virtuels dans 116 pays, dont l'Algérie, pour mieux traverser cette situation d'urgence culturelle. De nombreux artistes et responsables algériens de la culture avaient pris part à ces rencontres pour débattre de la place de l'artiste dans le système professionnel et juridique

algériens, en vue de proposer des modes de réflexion adaptés à la réalité et définissant les axes et orientations législatives à l'effet d'élaborer un projet de loi algérien sur le statut de l'artiste. Le ministère de la Culture et des Arts avait lancé, en mai dernier, une opération de soutien financier au profit des artistes impactés par le coronavirus avec le concours de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) et qui avait touché quelque 3400 artistes à la fin du mois de novembre.

Deux nouvelles organisations

Face à cette situation de précarité, un collectif de musiciens a décidé en octobre dernier de créer la Coordination syndicale des musiciens d'Alger qui compte plus de 300 adhérents et dont la revendication essentielle reste «l'adoption d'un statut de l'artiste» pour améliorer la condition sociale de l'artiste et faire valoir l'apport de ce dernier à la société. Une autre organisation a également vu le jour peu de temps avant cette période de pandémie, le Collectif des techniciens du cinéma en Algérie (Ctca), et compte plus de 500 adhérents. Les membres de ce collectif avaient pris part à la rencontre sur le cinéma organisée par le ministère de la Culture en février dernier, avant d'être reçus par des cadres du ministère de la Culture et des Arts pour discuter du statut des professionnels du cinéma, de la situation socioprofessionnelle des travailleurs du cinéma, de la carte professionnelle du cinéma, et de la formation et du recyclage dans ce domaine.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Sante de la Population et de la Reforme Hospitalière

Direction de la Sante de la Population de la Wilaya d'Alger

Etablissement Public de Sante de Proximité de Zéralda

Avis de recrutement

La direction de l'établissement public de sante et de proximité de Zéralda organise un concours de l'année -2020 sur titre pour l'accès aux corps suivants :

Corps	Mode de recrutement	Conditions de recrutement	Spécialité	Nbr de Postes Budgétaires Ouverts	Lieu	Autres Conditions
Médecin généralistes de sante publique	Sur Titre	diplôme en Doctorat	diplôme en Doctorat en médecine ou diplôme équivalent	02	EPSP ZERALDA	

Pièces constitutives du Dossier :

- *Demande Manuscrite de Participation au Concours
- *Photocopie de Carte Nationale d'identité
- *Photocopie des Titres et Diplômes.
- * Relevé de Note de la dernière année des études ou formation sanctionnant le titre et diplôme
- *Attestation d'expérience Professionnelle.
- *Le Cas échéant certificat justifiant le suivi d'une formation Complémentaire au Diplôme dans la même spécialisée .
- *Le cas échéant les travaux ou études réalisés par le candidat dans la même Spécialité.
- * Fiche Familiale.

Les Candidats admis doivent compléter leurs dossiers par les pièces Suivantes :

- *Extrait de naissance N°13
- *Copie de la situation vis-à-vis du service national
- *Les certificats médicaux
- *Casier Judiciaire N°3
- *Deux Photos d'identité

Critère de choix :

- *Adaptation des qualifications de candidat avec les exigences du corps ou grade de concours
- *Formation Supérieur du titre ou certificats éligie pour la participation au concours
- *Travaux ou études réalisées par le candidat dans la même spécialité
- *Expérience professionnelle requise par le candidat.
- *Date d'obtention du diplôme.
- *Note de l'entretien avec jury

Remarque

Les dossiers doivent être envoyés ou déposés auprès de la direction l'EPSP de Zéralda (Polyclinique 500 logements) dans un délai de 15 jours à compter de la date de la première partition de cet avis au quotidiens nationaux.

Les candidats dont les dossiers qui n'ont pas été accepté peuvent déposer un recours au près de l'administration qui sera dans l'obligation de répondre dans un délai de cinq jours ouvrables avant la date du concours.

NB : tout dossier incomplet ou envoyé hors délais sera rejet

L'Echo d'Algérie : 31/12/2020

Anep : 2016 021 938

République Algérienne Démocratique et Populaire

WILAYA DE BISKRA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N.I.F : .000007019004951

Rue Ahmed Ouamane Biskra

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N°24/2020

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°=15/247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au Concours National d'Architecture restreint Avec Exigence de Capacités Minimales N°=22/2019 :

- Etude et suivi pour la réalisation d'un collège type B7/200 à la Zone Ouest Biskra.

- Etude et suivi pour la réalisation d'un collège type B7/200 à Hai Zemmit Zone Ouest Biskra.

Publié aux quotidiens nationaux **السياسي** et **L'Echo d'Algérie** ainsi que BomoP, qu'après l'évaluation finale des offres les missions étude et suivi sont attribuées provisoirement comme suit :

*Etude et suivi pour la réalisation d'un collège type B7/200 à la Zone Ouest Biskra.

classement	BET	N.I.F	délais étude	Note prestation	Montant de l'offre	Note Offre finan	total	remarque
04	MANSOURI HICHAM	178071200060173	04 mois	52.33	15.714.000.00 DA	18.52	70.85	Quatrième Meilleur offre

*Etude et suivi pour la réalisation d'un collège type B7/200 à Hai Zemmit Zone Ouest Biskra.

classement	BET	N.I.F	délais étude	Note prestation	Montant de l'offre	Note Offre finan	total	remarque
01	KEBAILI RACHID	174070102761192	04 mois	63.00	17.460.000.00 DA	20.00	83.00	Meilleur offre

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant ces propositions, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de Biskra dans un délai de (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'Echo d'Algérie : 31/12/2020

Anep : 2016 021 860

**NUMEROS UTILES****Numéros Verts**

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d'Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Ait Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraine :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d'Or	021 54 25 62

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa	029 81 60 50
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33

Hôtels - Est

- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel La Gazelle d'Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Ouest

- Hôtel Marriott - Constantine	035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine	031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine	031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba	038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba	038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif	036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

**21h05 :
Le grand bêtisier**

Pour aider tout le monde à tourner la page d'une année 2020 pas très réjouissante, Karine Ferri, Christophe Beaugrand et leurs invités proposent un bêtisier, rétrospective de ce que l'année a pu produire de plus drôle sur le petit écran. Un florilège qui permettra d'aborder...

**21h05 : Meurtres à Colmar**

Etienne Ronsard, chirurgien humanitaire, arrive à Colmar, où il espère découvrir les circonstances de la mort de son fils Gilles, chef de brigade de la Crim' de la ville. Dès son arrivée, Etienne découvre le cadavre d'un homme affublé d'un costume médiévale...

20h55 : Marie-Thérèse d'Autriche

Marie-Thérèse d'Autriche est attaquée de toutes parts. La Prusse, la Bavière, la France, la Saxe et l'Espagne contestent son droit à la succession. Frédéric II conquiert la riche Silésie et entraîne ses ennemis dans une guerre contre elle, alors qu'à la Hofburg, à Vienne, sa belle-mère,...

23h00 : Chroniques criminelles

A 46 ans, Redoine Faïd, multirécidiviste, a un CV impressionnant : cambriolages par dizaines, prise d'otages, attaques de fourgons blindés, et surtout une évasion spectaculaire de la prison de haute sécurité de Réau en juillet 2018...

21h05 : Pleins feux sur la Tour Eiffel

Le documentaire plonge dans les coulisses du feu d'artifice du 14 juillet, pour lequel 80 artificiers et cordistes mettent en place plus de 15 000 effets pyrotechniques...

20h50 : Les 100 lieux qu'il faut voir

Du Périgord au Tarn se nichent les plus beaux monuments d'une région où il fait bon vivre. Dans le Lot-et-Garonne, ce film fait découvrir l'imposant et imprenable château de Bonaguil, dont même Lawrence d'Arabie est tombé amoureux...

21h15 : Sur la piste du Marsupilami

Pour sauver sa tête, Dan Geraldo, reporter de pacotille en mal de scoop, s'envole pour la Palombie, sympathique dictature militaire d'Amérique latine. Véritable catastrophe ambulante, le voilà bientôt jeté en prison où il retrouve Pablito, son guide, expert en plumage de pigeon,...

21h00 : Le secret de Green Knowe

En 1944, alors que la Seconde Guerre mondiale touche à sa fin, Tolly Oldknow, 13 ans, va s'installer avec sa grand-mère, dans le manoir de Green Knowe. Sa mère ne peut prendre soin de lui, trop occupée à tenter de savoir si son père, soldat porté disparu, est toujours en vie...

21h05 : Top Gear France

Philippe, Tone et Bruce se sont lancés pour défi de sauver la mer morte. Pour cela, ils se rendent en Jordanie de Petra au désert du Wadi Rum au volant d'une Mercedes CC, d'une Peugeot 605 et d'une Jaguar. Les animateurs détiennent à bord une cargaison...

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites	0776 88 22 38
------------------------	---------------

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja	0795 22 65 77
------------------------	---------------

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaid - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

Sport

2020, une année à jamais maudite !

Le secteur du sport a été durement touché par la crise sanitaire qui a affecté le monde entier, en cette maudite année de 2020. De nombreuses manifestations sportives d'envergure comme les Jeux olympiques, l'Euro de football, la CAN, ont été reportées.

D'autres ont été carrément annulées, les championnats grandement perturbés et malheureusement l'on ne voit pas le bout du tunnel. Si la crise persiste encore, c'est l'avenir de nombreux clubs et associations, qui sera menacé. Certains d'entre eux tirent la sonnette d'alarme et menacent de mettre la clé sous le paillason. L'on pense notamment aux sports dits mineurs dont les ressources en temps normal sont très limitées. Avec la propagation du nouveau coronavirus, ils suffoquent et risquent l'asphyxie. Même le football n'est pas épargné par la crise persistante dont les répercussions touchent également des grands clubs comme Barcelone ou la Juventus que l'on croyait à l'abri de ce genre de soucis. Jusqu'à quand le monde

du sport pourra-t-il tenir, surtout si les restrictions draconiennes imposées par la pandémie ne sont pas levées ? L'absence du public dans les stades et les salles est la plus grande contrainte à laquelle doit faire face le secteur depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Rarement le sport a été autant secoué dans ses fondements. Une crise qui laissera sans doute des séquelles et rien ne sera comme avant. Vague après vague, le nouveau coronavirus renvoie aux calendes grecques, le retour à une vie normale. Le début de la nouvelle année ne s'annonce guère meilleur, même si les plus optimistes espèrent qu'avec la généralisation de la vaccination contre la Covid-19, les choses vont graduellement rentrer dans l'ordre. Mais pour que le monde

reprenne une vie normale, il faudra attendre encore deux ans, estiment de nombreux spécialistes. En attendant, il va falloir composer avec le virus et serrer la ceinture pour préserver l'essentiel. Chez nous, l'omnipotence et la prépondérance de l'Etat permettent au secteur sportif de survivre et du moins ne pas trop souffrir de la crise sanitaire. Car en général, il ne vit pas des recettes ou de l'apport des sponsors. Il dépend essentiellement des subventions directes ou indirectes des pouvoirs publics. Une manne qui a beaucoup diminué ces derniers temps, mais qui lui permet cependant de subsister en attendant des jours meilleurs. Mais cette politique a ses limites. L'on ne peut pas prendre en charge tout et tout le monde, convenablement. Du coup, cela déteint

inexorablement sur la préparation de certains athlètes. En cette année olympique, l'on ne peut pas dire que nos sportifs se préparent dans les meilleures conditions pour le rendez-vous de Tokyo. Ils seront rares, ceux qui prendront part à cette manifestation. La plupart d'entre eux se contenteront d'une participation sans grande ambition, pour ne pas dire symbolique. C'était déjà le cas lors des Jeux précédents, ce sera encore plus vrai cette fois-ci. Mais on aura toujours des excuses, en invoquant la crise sanitaire. Il est vrai qu'en ces temps incertains, la priorité est ailleurs. Il faut souhaiter que 2021 sera moins contraignant que 2020 dont tout le monde ne veut plus entendre parler...

Ali Nezzlioui

Elections du Conseil de la Fifa Zetchi débutera sa campagne dès la validation de sa candidature

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi, débutera sa campagne, en vue de l'élection des représentants africains au Conseil de la Fédération internationale (FIFA), dès «la validation de sa candidature» le 11 janvier prochain par la Confédération africaine (CAF), a-t-on appris hier auprès d'une source autorisée. Outre Zetchi, les trois autres candidats pour les deux sièges libérés en fin de mandat de quatre ans par le Tunisien Tarek Bouchamaoui et l'Egyptien Hani Abo Rida sont : le Marocain Fawzi Lekdjââ, l'Equato-Guinéen Gustavo Ndong et Abo Rida, ce dernier brigue un second mandat. Pour être valable, tout candidat doit obtenir le parrainage de trois fédérations membres de la CAF, dont celle de son pays. Il faut ensuite obtenir la majorité des voix lors de l'élection. Lors de sa campagne, le président de FAF entend toucher les fédérations nationales africaines pour «exposer ses projets et ses approches, à travers les différents canaux», ajoute la même source, soulignant que Kheireddine Zetchi compte également faire la promotion de sa candidature» en accordant des entretiens» aux médias nationaux et internationaux. Dans une déclaration accordée en novembre dernier à la presse, Zetchi a indiqué qu'il s'attendait à «une rude concurrence», lors des élections du Conseil de la Fifa : «Les choses ne seront pas de tout repos. La concurrence sera très rude avec deux personnes (Lekdjââ et Abo Rida, ndlr), qui ont une grande expérience sur le plan africain», a-t-il déclaré. En vue de cette élection, le président de la FAF a reçu le soutien du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), dont le premier responsable Sid Ali Khaldi s'est engagé à «mobiliser tous nos canaux diplomatiques. Nous considérons que la diplomatie sportive est l'un des bras de la diplomatie officielle algérienne pour la défense des intérêts de notre patrie», a indiqué le ministre jeudi dernier, en marge de l'ouverture officielle de l'année sportive universitaire 2020-2021, tenue à



L'Ecole nationale supérieure en science et technologie du sport à Delly-Brahim (Alger). Zetchi (55 ans) ambitionne à travers sa candidature, à devenir la deuxième personnalité sportive algérienne à intégrer le Conseil de la Fifa après l'ancien président de la FAF Mohamed Raouraoua, qui avait été élu membre du Comité exécutif de l'instance internationale lors de l'Assemblée générale électorale de la CAF en février 2011 à Khartoum (Soudan). Les élections du Conseil de la Fifa, se dérouleront en marge de la l'Assemblée générale électorale (AGE) de CAF, le 12 mars 2021 à Rabat (Maroc).

Licence professionnelle Le 10 janvier, date limite pour compléter les dossiers, indique la LFP

Les clubs de Ligue 1 concernés par l'obligation de compléter les dossiers relatifs à l'octroi de licence professionnelle et la signature de contrat SSPA/Cabinet d'expertise, ont jusqu'au 10 janvier pour transmettre tous les documents à la DCGF, faute de quoi ils risquent des sanctions allant jusqu'à la déqualification de points, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP). La commission de discipline de la LFP rappelle que le contrat bilatéral entre la SSPA et le cabinet d'expertise pour la mise en place de la plateforme de travail qui procédera à la mise à niveau du management, figure parmi ces pièces obligatoires. En cas de non-respect de cette disposition, la commission procédera à l'application de l'article 107 du code disciplinaire de la FAF (amendes, déduction de points), avertit la même source. Les clubs concernés sont : MC Alger - CR Belouizdad - ES Sétif - NA Hussein-Dey - AS Aïn M'lila - Paradou AC - CS Constantine - MC Oran - USM Alger - O. Médéa - CA Bordj Bou Arréridj - JSM Skikda - ASO Chlef - USM Bel-Abbès et RC Relizane.

Tournoi de l'UNAF (U17)

Ameur Chafik : «La sélection algérienne n'est pas prête à 100%»



Le directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne de football (FAF), Ameur Chafik, a admis, hier, que l'équipe nationale des moins de 17 ans (U17) «n'était pas encore prête à 100%» en vue du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) à Alger (18-24 janvier), qualificatif à la CAN-2021, alors qu'elle reste sur une double défaite en amical face au Sénégal. «Nous sommes contents d'avoir pu

jouer ces deux tests face à une très bonne équipe du Sénégal, réputé pour sa formation. Le sélectionneur va pouvoir maintenant arrêter la liste des joueurs devant prendre part au tournoi de l'UNAF. Nous ne sommes pas prêts à 100%, vu que la préparation a commencé tardivement», a indiqué le DTN. Les joueurs du sélectionneur Mohamed Lacete ont perdu à deux reprises face au Sénégal : 1-0 puis 3-1, en matchs disputés respectivement dimanche et mardi au stade du 5-Juillet (Alger) qui ont ponctué un stage de dix jours effectué au Centre technique national de Sidi Moussa, en présence de 30 joueurs, dont 15 évoluant à l'étranger. «Lors du premier match, l'équipe s'est bien comportée avec la participation des joueurs évoluant à l'étranger. Mais en analysant le deuxième match, livré avec les joueurs locaux, j'estime qu'il reste beaucoup de travail à faire. Il faut se donner du temps pour former des générations capables de représenter le football national. Les Sénégalais sont ensemble depuis trois ans déjà, c'est une merveille de les voir jouer. Nous avons pu situer notre niveau face à cette bonne équipe qui se prépare depuis bien longtemps», a-t-il ajouté. Invité à se prononcer sur les chances de l'Algérie lors du tournoi de l'UNAF, prévu en présence de la Tunisie et de la Libye, Ameur Chafik a relevé la complexité de la

mission, puisque seul le premier à l'issue de la compétition, qui se jouera en mini-championnat, se qualifiera pour la CAN de la catégorie en mars 2021 au Maroc. «J'espère que les bi-nationaux vont apporter le plus escompté. Le staff technique va chercher à créer un amalgame avec les locaux afin de trouver l'équipe idéale pour jouer ces deux matchs face à la Tunisie et la Libye, lesquelles renferment de bons joueurs. Nous sommes avertis, la mission ne sera pas facile, mais on fera le maximum pour nous qualifier à la CAN-2021», a-t-il assuré, soulignant qu'«il n'y aura pas d'autres tests amicaux pour éviter notamment les blessures à l'approche de la compétition. Il faut bien se préparer et préserver les joueurs pour qu'ils soient prêts pour ce tournoi». Par ailleurs, Ameur Chafik a appréhendé une «pression négative» sur les joueurs à l'approche de cette échéance, notamment après l'échec des U20 à se qualifier à la CAN par le biais du tournoi de l'UNAF, demandant plus de «patience» pour «tout changer». «La pression ? Pourvu que ce ne soit pas négatif. Avec les réseaux sociaux, c'est devenu très complexe. Tout le monde est négatif et pessimiste avec ces jeunes sélections nationales, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on va tout changer, il faut être patient, le projet n'est qu'à ses débuts», a-t-il conclu.

